

PRIX D'ABONNEMENT

Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne.
Pour les annonces
d'une certaine importance
on traite à forfait.
Prix
minimum d'une annonce 15 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES
paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table of train arrivals and departures for Gare de La Chaux-de-Fonds on October 1st, 1897. Columns include destination (e.g., Locle, Mortevill, Besançon) and time.

ADMINISTRATIO.
et
BUREAUX DE RÉDACTION
Rue du Marché, n° 1
Il sera rendu compte de tout ouvrage à l'éditeur.

Pour 1 fr. 60

On peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant jusqu'à fin décembre 1897, franco dans toute la Suisse.
On s'abonne par simple carte postale en s'adressant à l'Administration de L'IMPARTIAL, à la Chaux-de-Fonds, à la librairie Courvoisier, rue du Collège, au Locle, ainsi que dans tous les bureaux de poste.

LA TIREUSE DE CARTES

par LAMY DU VERGER

MERCREDI 3 NOVEMBRE 1897

La Chaux-de-Fonds

- Programma artistique international (Léopold Robert 58). — Ouvert dès 9 h. m. à 10 h. soir.
Sociétés de musique
Les Armes-Réunies. — Répétition à 8 1/2 h.
Fanfare du Grütli. — Répétition, à 8 1/2 h.
Club musical. — Répétition, à 7 1/2 h.
Orchestre L'Avenir. — Assemblée, à 8 1/2 h.
Sociétés de chant
Chœur classique. — Répét., à 8 h., Coll. Indust.
Chorale des carabiniers. — Rép., à 8 1/2 h., au local.
Concordia. — Gesangstunde, Abends 8 Uhr.
Chœur mixte cath. national. — Rép., à 8 h.
Cécilienne. — Répétition à 8 1/2 h. du soir.
Sociétés de gymnastique
Grütli. — Exercices, à 8 1/2 h. du soir.
L'Abeille. — Exercices, à 8 1/2 h. du soir.
Réunions diverses
Société suisse des commerçants. — 8 1/2 h. cal.
lignographie. 9 1/2 h., espagnol.
La Diligente. — Répétition, à 8 1/2 h., au local.
L'Amitié. — Assemblée, à 8 1/2 h. du soir, au local.
L'Amitié (Sect. litt.). — Rép., à 10 h., au local.
Société féd. des sous-officiers. — Escrime, 8 1/2 h.
Clubs
Club du Tarot. — Réunion, à 9 h. du s., au local.
English conversing Club. — Meeting, at 8 1/2.
Club du Cent. — Réunion, à 8 1/2 h. du soir.
Club imprévu. — Réunion, à 8 1/2 h. du soir.
Club du Rameau. — Séance, à 9 h. du soir.
Club des Dérame-tot. — Réunion, à 8 1/2 h. du soir.
Club du Palet. — Réunion tous les soirs de beau temps.
Club du Potet. — Réunion quotidienne à 9 1/2 h.
Concerts
Brasserie du Square. — Tous les soirs.
Brasserie du Globe. — Tous les soirs.
Brasserie de la Métropole. — Tous les soirs.
JEUDI 4 NOVEMBRE 1897
Sociétés de chant
Grütli-Männerchor. — Gesangstunde, um 9 Uhr.
Helvetia. — Répétition générale, à 9 h. du soir.
Union Chorale. — Répétition, à 8 1/2 h. du soir.
L'Aurore. — Répétition, à 8 1/2 h., au local.
Sociétés de gymnastique
L'Amitié. — Exercices, à 9 h. du soir.
Hommes. — Exercices, 8 h. Rép. de chant, à 9 1/2 h.
Réunions diverses
Dispensaire. — Réunion, à 2 h. chez Mme Borel.
Salon chrétienne de jeunes gens (Beau-Site). — à 8 1/2 h. Assemblée générale.
Mission évangélique — Réunion publique, à 8 h.
Amitié. — Réunion du Comité, à 8 1/2 h. du soir.
Stenographen-Verein Stolzeana. — Fortbildungskurs, Abends 8 1/2 Uhr.
Clubs
Club d'Escrime. — Assaut, à 8 h., au local.
Club du Seul. — Réunion, à 8 1/2 h. du soir.
Club des Grabons. — Réunion, dès 8 h. du soir.
Club de la Pivo. — Séance, à 8 1/2 h. du soir.
Concerts
Brasserie Robert. — Tous les soirs.

A propos des syndicats professionnels

L'Artisan publie la lettre suivante :
La Chaux-de-Fonds, le 18 octobre 1897.

Monsieur le rédacteur,

L'Artisan n° 42, du 17 de ce mois, contient une correspondance du pays de Vaud, correspondance signée Bostriche, qui mériterait d'être relevée par une plume plus compétente que la mienne. Je manque d'une connaissance approfondie des circonstances qui ont amené votre honorable correspondant à des conclusions aussi hasardées que celles-ci. Je cite et je me permets quelques réflexions :

Quant au fait que les ouvriers non syndi-

qués sont souvent les meilleurs ouvriers et toujours plus hommes de cœur que les syndiqués, il n'y a là rien d'étonnant.

L'ouvrier qui se sent maître de son métier, qui peut affronter n'importe quel travail, s'en rend toujours un peu fier, et en général c'est un homme dans le vrai sens du mot. Quoi d'étonnant dès lors qu'il ne veuille pas faire partie d'une association où l'on n'a plus aucune liberté d'agir et de penser, où l'on est obligé d'obéir à un mot d'ordre aveuglément donné, toujours dans la même direction, sans réflexion aucune et sans recherche du bien réel de l'ouvrier. Si encore ces associations ouvrières avaient pour but de former des ouvriers, de donner aux jeunes ce qui leur manque et de les aider à se développer, mais, au contraire, avec des salaires minima, elles font des paresseux, des gâte-métiers, des gâcheurs et leur but principal est uniquement de s'opposer aux patrons et de résister à tout ce qui vient d'eux.

L'auteur de ces lignes est il au fond un adversaire de l'organisation professionnelle, est-il un adversaire de la lutte contre la concurrence déloyale? Si oui, il est dans son rôle d'adversaire, mais en contradiction avec les principes soutenus par l'Artisan.

Si, au contraire, il est partisan de l'organisation professionnelle et de la lutte contre la concurrence déloyale, il est en contradiction avec lui-même.

Je veux croire que des circonstances locales ont fait dévier chez lui la notion qui, seule, puisse être en base de concorde entre les travailleurs, patrons et ouvriers : « Laissez aux autres le droit de faire ce que vous faites vous-même pour la défense des intérêts de votre travail. »

Soyons logiques : les patrons qui forment des associations professionnelles, ceux qui se rattachent à l'Union suisse des Arts et Métiers ont-ils moins de cœur, se sentent-ils moins maîtres de leur métier, sont-ils moins hommes ou plus gâcheurs que leurs confrères qui, adversaires des syndicats, ne suivent d'autres règles que celles du laisser-aller, du bon plaisir ou de l'égoïsme?

Certainement non! tout prouve le contraire.

Or, ce qui est vrai pour les patrons, l'est pour les ouvriers. Les uns et les autres sont des hommes ayant les quelques qualités et les nombreux défauts, hélas! de l'espèce humaine, mais ne dites pas que chez les ouvriers les meilleurs éléments répudient les syndicats, ne dites pas que les syndicats d'ouvriers ont pour seule conception de s'opposer à ce qui vient du côté patronal, ce serait la négation complète de tout esprit de solidarité dans le travail.

Qu'à un moment donné les patrons et les ouvriers de telle ou telle branche d'industrie se trouvent en opposition d'idées, c'est la loi de la divergence des intérêts personnels ou des intérêts de situation qui est en jeu. Par des concessions réciproques, l'accord peut presque toujours se faire. Quand l'entente devient impossible, c'est souvent alors la faute de celui qui, au lieu de s'en tenir à l'objet de la divergence, a mis en cause, légèrement, la valeur morale ou professionnelle des représentants de la partie adverse.

Ceci dit, je reconnais que les associations ouvrières sont susceptibles de perfectionnement, mais la main sur la conscience, j'affirme que le but poursuivi par elles mérite mieux que les appréciations du correspondant Bostriche.

Je suis de ceux qui croient à un avenir meilleur pour le travail manuel, qui ont foi dans la force et la sagesse des associations professionnelles de patrons et d'ouvriers. Quand j'entendrais un ouvrier prétendre que, seuls, les mauvais patrons se coalisent et le font pour lutter contre les prétentions de leur personnel, cela m'indignerait certainement, mais lorsqu'un chef d'industrie dit de telles choses parlant des ouvriers, je ne puis m'empêcher de protester au nom de ceux qui luttent pour le pain quotidien, péniblement gagné quoi qu'on en dise.

Veillez, Monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de toute mon estime.

A. K.

Reportage allemand

Sous ce titre, le Temps publie l'article suivant :

La correspondance du général de Goeben

Berlin, 23 octobre.

Le capitaine Zernin a publié une série de lettres du général de Goeben, l'adversaire de Faiderherbe en 1870. Les lettres du commandant en chef de l'armée allemande du Nord sont adressées à sa femme, gravement malade; elles révèlent une âme sensible souffrant des cruelles nécessités de la guerre, un cœur noble et généreux s'efforçant d'atténuer aux vaincus les humiliations de la défaite; en outre, on y trouve de renseignements inédits sur les opérations de guerre.

Voici une lettre, datée de Chérissey, 16 août 1870. Le général de Goeben a rencontré Bismarck sur le champ de bataille. Bismarck lui a dit : « Les combats sont trop sanglants, nous perdons trop de monde, chaque homme a sa valeur; nous ne savons pas comment les choses iront lorsque nous négocierons la paix. Si les neutres tentent d'exercer une pression sur nous, il faut que nous puissions prendre une attitude énergique, au besoin mettre flamberge au vent. »

A Gravelotte, Goeben eut sur le champ de bataille une violente altercation avec le général de Steinmetz, à la suite de laquelle il lui tourna le dos. Quelques jours après les deux généraux ont une explication et Goeben écrit à sa femme : « J'ai pensé que dans les circonstances actuelles il fallait éviter de porter notre querelle devant le roi; nous avons eu une explication cordiale après laquelle nous nous sommes serré la main. »

Je citerai textuellement la lettre du 24 septembre, écrite devant Metz :

« Nous avons reçu aujourd'hui une nouvelle d'une extrême importance. Toul a capitulé hier! La voie ferrée vers Paris est donc complètement libre. Justement hier, nous avons inauguré la ligne de chemin de fer construite par nous pour relier les tronçons existants en évitant Metz; elle passe par Frouard et Pont à Mousson, de sorte que nous sommes également en communication avec Saarbrück. »

La construction de cette ligne est particulièrement intéressante pour moi, car elle a été étudiée et projetée, il y a quelques années, par le major B., qui nous a souvent raconté son intéressante histoire. Le major B. s'est fait passer pour un ingénieur civil français chargé de procéder au tracé de la ligne. Naturellement, les maires et même les gendarmes se sont empressés de l'aider, lui fournissant tous les instruments nécessaires.

Le 29 octobre, Goeben écrit à sa femme, après la capitulation de Metz :

« Tu vas bien me reconnaître: j'ai chargé le général Barnekow de me remplacer aujourd'hui pour présider aux formalités de la reddition de la place. Lorsqu'il s'agit de cogner sur les Français, j'en suis avec plaisir; mais recevoir glorieusement ces pauvres diables prisonniers de guerre, ça n'est pas mon affaire. »

Le général de Goeben juge sévèrement la conduite de Bazaine; il écrit :

« Le succès est bien plus grand que nous ne l'avions supposé. 173,000 hommes prisonniers! A peine 20,000 malades, de sorte qu'il restait 150,000 combattants avec 500 pièces et 100 mitrailleuses! Et une pareille armée s'est laissée ainsi cerner, n'a pas tout fait pour briser nos lignes d'investissement si espacées! »

Le jour suivant, Goeben revient sur le même sujet :

« C'est incroyable, incroyable, une pareille armée prisonnière de guerre! Si j'avais eu 120,000 hommes, il y a quinze jours, avec le commandement en chef à Metz, c'est-à-dire avant que la famine démoralisât les troupes, je serais sorti de Metz avec mon armée. »

Le 14 décembre 1870, le général de Goeben est à Dieppe. Il se réjouit de voir la mer et les vagues qui se brisent sous ses fenêtres, lui rappellent un séjour heureux à Naples avec sa femme; il écrit : « Je viens de lire dans le Times le télégramme annonçant le vote du

Reichstag, relatif à la dignité impériale. O ma chère femme, j'en ai pleuré de joie et je me suis levé pour te l'écrire. »

A Amiens, le général de Goeben s'efforce d'établir des relations courtoises avec son adversaire le général Faiderherbe; il lui renvoie des prisonniers, et, Faiderherbe pour le remercier, lui fait hommage de son dernier ouvrage sur les « inscriptions numides ». Goeben conclut : « Cela ne m'empêchera pas de le battre à plate couture dans de nouveaux combats. »

Puis vient la bonne nouvelle de la paix. Goeben espère qu'elle ne sera plus troublée de longtemps; il récapitule les horreurs de la guerre et dit : « Songe un peu si l'ennemi avait envahi le territoire allemand. » « Quoi qu'il en soit, écrit-il dans une de ses dernières lettres, je ne me sens plus capable d'exercer un commandement en campagne; il est habile de se retirer à temps et c'est aussi un devoir de patriote. »

Nouvelles étrangères

France. — Le Temps annonce que M. Scheurer Kestner a rendu visite hier au ministre de la guerre, auquel il a communiqué les documents qu'il possède concernant l'affaire Dreyfus.

— Le Petit Journal publie la dépêche suivante de Nancy :

Depuis quelque temps le génie militaire de Nancy fait exécuter sur le plateau de Malzéville certains travaux de fortification.

Pour hâter l'exécution des travaux on a employé des soldats réservistes. Le bruit circule aujourd'hui avec persistance, et rien jusqu'ici n'a démenti cette nouvelle, que le plan des travaux en cours d'exécution a disparu. On a, pour le retrouver, fait fouiller, mais inutilement, tous les travailleurs. L'autorité militaire a fait ouvrir une enquête.

La nouvelle, connue lundi matin à Nancy, y cause une certaine émotion.

Au ministère de la guerre, où nous sommes allés chercher immédiatement la confirmation de la nouvelle donnée par notre correspondant, ajoute notre confrère, on ne savait encore rien et on a paru assez étonné que le ministre n'eût pas été informé immédiatement d'un fait aussi grave.

D'un autre côté, à la Sûreté générale et au cabinet du ministre de l'intérieur, on ignorait également le fait que nous signalons notre correspondant.

Allemagne. — Une explosion s'est produite dans une manufacture de cuirs à Koennewitz, près de Leipzig. Quatre ouvriers ont été tués. L'un d'eux a été lancé sur le toit d'une maison voisine.

Saint-Siège. — L'Osservatore romano a publié, le 19 octobre, sur l'œuvre de Luther en Allemagne, un article qui produit une certaine émotion dans ce pays. Hier soir, l'Osservatore déclarait que cet article n'était qu'une reproduction résumée du jugement porté par le Vaterland de Vienne sur Luther. Il déclare aussi que cette reproduction doit être attribuée à l'initiative exclusive des rédacteurs de l'Osservatore, qui en ont assumé toute la responsabilité; il ajoute qu'en qualité d'écrivains privés ils n'ont voulu offenser personne, mais seulement examiner la question sous son aspect historique et d'après les témoignages tirés aussi de livres protestants.

Espagne. — Suivant le Libéral, le maréchal Blanco a envoyé au gouvernement une dépêche lui exprimant ses impressions favorables au sujet de la pacification de Cuba.

Russie. — Le Nouveau Temps dit que si l'Angleterre réussissait à attirer vers elle l'une quelconque des puissances continentales, fût-ce même l'Italie, l'état des affaires européennes se compliquerait aussitôt de dangereuse façon.

Le journal considère donc le voyage du comte Goluchowski à Monza comme réellement opportun, s'il a pour but de conjurer une pareille éventualité.

Bulgarie. — A la suite d'attaques très violentes du journal la Svoboda, l'organe

stamboulovisite, qui a M. Petrof à sa tête, contre le prince et contre le palais, on dit que le premier ministre, M. Stoïlof, va déposer très prochainement devant la Sobranié un projet de loi restreignant la liberté de la presse.

Norvège. — Le vapeur *Victoria* partira demain pour le Spitzberg avec 14 hommes d'équipage et les approvisionnements pour pouvoir y passer l'hiver au besoin.

L'affaire Dreyfus

La famille du condamné a envoyé à M. Paul Moriaud, professeur de droit à l'Université de Genève, de nombreux manuscrits du capitaine Dreyfus, avec mission d'examiner si celui-ci est bien l'auteur des lettres sur lesquelles a été basée la condamnation.

Sur l'examen approfondi des pièces à lui présentées, l'honorable professeur, si nous en croyons le *Lyon républicain*, a conclu pour la négative.

Or, M. Paul Moriaud est un des meilleurs graphologues que l'on connaisse : il serait donc lui aussi d'accord avec la conclusion d'un autre éminent graphologue, M. de Rougemont, qui a écrit dans ce sens un article que la *Tribune* a publié cet été et que nous avons reproduit. On sait que le point capital de l'accusation dont a été victime le capitaine Dreyfus repose sur une ressemblance d'écriture, et c'est sur le rapport d'experts que le tribunal, qui a jugé à huis clos l'affaire, s'est basé.

* * *

— L'Agence nationale a reçu de M^{me} Dreyfus la lettre suivante, qu'elle publie à titre de document :

Monsieur le directeur,

Je lis dans plusieurs journaux de ce jour : « Les dépositions des officiers du quatrième bureau (transports), entre autres, ne sont susceptibles de donner lieu à aucune fausse interprétation ; il faudrait les démolir. Or, cette tâche serait, on peut l'affirmer, absolument impossible à quiconque. Les officiers du quatrième bureau ont certifié que les pièces manquantes avaient été communiquées à Dreyfus, qui avait simplement oublié de les rendre. Tout ce qui touche aux transports de la guerre est soigneusement catalogué pièce par pièce dans les dossiers ou dans les coffres. Ici, pas d'erreur possible. »

Or, j'ai pris connaissance de tout le dossier, de toutes les dépositions. Je puis vous affirmer qu'il n'existe dans ce dossier aucune déposition concernant les faits que vous avancez. Les officiers témoins à charge qui ont déposé devant le conseil de guerre n'ont donné que des impressions personnelles, et pas un fait.

J'ajoute encore ceci que, contrairement aux assertions de certains journaux, jamais mon mari n'a fait d'aveux.

J'ai gardé jusqu'à présent le silence devant toutes les allégations mensongères qui ont été produites contre mon mari, espérant que la vérité finirait par être connue.

Aujourd'hui, il est de mon devoir de démentir tous les faits erronés que l'on met en circulation. Je compte sur votre obligeance et votre impartialité pour insérer ma lettre.

* * *

Le fougueux antisémite Drumont écrit dans la *Libre Parole*, à propos de l'affaire Dreyfus : « Un ministre qui aurait quelque sentiment

des responsabilités du gouvernement mettrait M. Scheurer-Kestner au pied du mur et lui dirait : « Apportez à la tribune les pièces dont vous parlez en termes si ambigus et si bizarres. Si vous ne le faites pas, nous réunirons la haute cour de justice, nous vous poursuivrons pour manœuvres contre la sûreté de l'Etat et nous vous enverrons rejoindre Dreyfus à l'île du Diable. » S'il est une occasion où le mot « manœuvres » vres contre la sûreté de l'Etat puisse avoir un sens, c'est bien dans la présente occurrence. »

Affaires d'Orient

Constantinople, 2 novembre. — On dément officiellement l'information du *Standard* relative à un ordre de mobilisation de l'armée turque.

La Canée, 2 novembre. — L'Assemblée nationale, réunie à Milopotamo, a nommé président M. Stancianakis et a désigné six députés chargés de présenter aux amiraux un mémoire renfermant les vœux de l'Assemblée nationale, en particulier en ce qui concerne l'adoption d'un nouvel étendard national pour la Crète.

La Canée, 2 novembre. — Les insurgés se sont emparés, à Furnes, d'un soldat français qui avait dépassé le cordon militaire.

Chronique suisse

Conseil fédéral. — Dans sa séance d'hier, le Conseil fédéral a terminé la discussion du budget pour 1898, sauf quelques points de détail.

— Suivant l'ordonnance d'exécution à la loi fédérale sur le nouveau règlement des corps de troupes d'artillerie, les nouvelles batteries d'artillerie nos 49 à 56 à créer par la Confédération seront formées comme suit : Les colonnes de parc 1 et 2 de la batterie 49, 3 et 4 de la batterie 50, 5 et 6 de la batt. 51, 9 et 10 de la batt. 52, 11 et 12 de la batt. 53, 13 et 14 de la batt. 54, 7 et 8 de la batt. 55, 15 et 16 de la batt. 56. Pour compléter les nouvelles batteries par les hommes des classes 1874 à 1877, chaque 6 des batteries existantes aura à céder 1/6 de ses hommes. Le complément régulier des huit nouvelles batteries se fait par recrutement annuel et dans les cantons suivants :

- Batt. 49. Vand.
- » 50. Fribourg et Neuchâtel.
- » 51. Berne (3^{me} arrond. de division).
- » 52. Bâle-V., Bâle-Camp. et Soleure.
- » 53. Zurich.
- » 54. Thurgovie et Schaffhouse.
- » 55. Lucerne et Berne (4^{me} arrond.).
- » 56. Glaris et St-Gall.

Les batteries de montagnes existantes 61 et 62 dans les cantons des Grisons et du Valais reçoivent les nos 4 et 1.

Les nouvelles batteries 2 et 3 compléteront leur effectif comme suit : La batt. 2 de recrues de langue française des cantons du Valais, Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne ; la batt. 3, de recrues de langue allemande des cantons de Berne, Lucerne, Unterwald, Schwytz et Grisons.

Les batteries nouvellement formées doivent faire en 1898, en tant qu'elles ne prennent pas part à un cours de répétition, un service de trois jours.

La nouvelle loi établit que les 56 batteries

atelées doivent former des régiments et des détachements. Les régiments seront commandés par des lieutenants colonels, exceptionnellement par des colonels, les détachements par des majors.

La prime de 1000 francs. — L'administration des postes avait offert une prime de 1000 francs à qui découvrirait l'auteur du crime du train de nuit du 1^{er} avril dernier. Cette somme a été répartie entre les organes des polices de Genève et de Fribourg qui ont coopéré à l'arrestation de l'assassin ou qui se sont particulièrement distingués dans l'enquête, et la distribution s'est faite selon les indications du président de la cour d'assises de la Sarine et du procureur général fribourgeois, dont l'administration postale avait pris l'avis.

Nouvelles des cantons

BERNE. — L'affaire de la baignade de Thoune, connue aussi sous la désignation d'« affaire des caleçons », va faire l'objet d'une enquête disciplinaire ordonnée par le Département militaire fédéral.

ZURICH. — Il ressort d'une communication de la direction du Nord-Est au conseil d'administration que le surcroît de dépenses occasionné par les améliorations de traitement accordées à la suite de la grève aux ouvriers employés à poste fixe représente un total de 540,000 francs.

SOLEURE. — Une épidémie de rougeole sévit actuellement avec une certaine intensité parmi la jeunesse scolaire d'Oltén. Cependant la maladie revêt un caractère plutôt bénin, et jusqu'à ce jour on n'a constaté aucun décès parmi les intéressants petits malades.

Chronique neuchâteloise

Hôpital de Chantemerle. — Nous trouvons, dans le 25^e rapport du comité central de la Société pour le traitement des maladies contagieuses, l'exposé de l'exercice dernier résumé comme suit :

« Comparés aux chiffres de 1895, ceux des malades traités en 1896 dans notre hôpital sont légèrement plus considérables, soit en tout 293 au lieu de 285, mais il est à remarquer que s'il y a augmentation notable du nombre des galeux (21), il y a diminution dans celui des malades du 3^{me} pavillon (13). On oublie que ce dernier n'est pas exclusivement destiné à une seule catégorie de patients, mais qu'il peut y être soigné dans les chambres isolées des cas de scarlatine, de rougeole, d'érysipèle, de teigne contagieuse, etc. »

Le service de désinfection continue à être apprécié. La population comprend de plus en plus l'intérêt majeur qu'il y a pour elle à éviter ainsi les cas d'infection dont les objets mobiliers sont trop souvent la cause.

Il a été soigné 35 malades en 1896 dans le 3^{me} pavillon, dont 12 du district de Neuchâtel et 7 du district de la Chaux-de-Fonds ; ces deux districts sont ceux qui y ont envoyé la plus forte proportion de patients, car sur le total de 35, 10 n'étaient pas du canton.

On voit par ces chiffres que l'hôpital de Chantemerle est de fait un établissement cantonal et que ses services s'étendent aux Neuchâtelois du haut comme du bas du pays. C'est ce que 13 conseils communaux (sur 64) ont reconnu en subventionnant cette utile institution.

lutter contre la crise nerveuse qui venait et pour calmer les violentes palpitations de son cœur... Lire chasserait le fantôme !... Mais, bientôt, le livre se ferma sur ses genoux sans même qu'elle s'en aperçut. Les yeux attachés sur la flamme, cédant malgré elle à un douloureux effroi, il lui semblait revoir, dans les formes mystérieuses des braises ardentes, des choses effrayantes et poignantes... et si intimes, si secrètes, qu'elle ne pouvait les révéler. Elle n'avait ni la force de se rendre à la salle à manger pour le dîner, ni celle de prolonger sa veillée. Ayant fait dire qu'elle était souffrante, elle s'abattit sur son lit, et sa nuit s'acheva dans l'effroi et le désespoir.

Au réveil (si c'est un réveil que ces yeux à peine éveillés s'ouvrant de nouveau et vous rejetant à la douleur de vivre !), elle s'habilla lentement, tristement. Elle voulait se rendre à l'église. Là seulement, dans l'ardente prière, elle trouverait un peu d'apaisement. Elle se sentait si coupable ! Sa conscience jetait de tels cris ! Elle n'avait pas fait le mal ; mais, ce secret des infamies d'un autre, elle n'aurait pas dû le sceller au plus profond d'elle-même. Comme elle en souffrait, de ce secret ! Comme elle en souffrirait toujours ! Car, hélas ! elle le sentait bien, elle n'aurait jamais le courage de crier à la face du monde l'horrible vérité... Cette vérité... Mais Roland en serait foudroyé, comme l'oiseau blessé par le tonnerre de l'arme à feu. Il mourrait de honte et de désespoir, son Roland, son fils bien-aimé, le seul être qui lui fût doux et ami. Parmi tant d'heures d'angoisse, elle lui devait des minutes si délicieuses que rien ne les effacerait, pas même son agonie présente. Elle se rappelait la petite enfance, le frais et doux bébé sur ses genoux. Elle se souvenait ; elle revoyait l'écolier docile et le fier adolescent si soumis à sa mère, si tendre pour elle. Ah ! que tout cela était lointain et près, cependant. Non, elle ne parlerait pas. Elle ne détruirait pas le bonheur de son fils. Lui pouvait fermer ses chères paupières et dormir d'un délicieux sommeil, d'un sommeil hanté de rêves radieux. Il pourrait, au réveil, dire à cette jeune fille :

— Vous m'êtes bien chère et je veux vous consacrer ma vie.

Elle essuya les larmes qui, brûlantes, coulaient sur ses joues.

Pour elle seule la torture quotidienne. Pour elle seule les remords coulant sur son misérable cœur comme des gouttes de poix ardente. Non, elle en

avait l'âme déchirée, mais elle ne parlerait pas. Le silence la martyrisait ; mais, pour souffrir ce martyre, elle se réfugiait, comme en une suprême cité, dans son amour de mère, toujours vivant et vaillant. Non, jamais une mère ne torture son fils ; c'est elle qui se laisse torturer.

Elle se tenait devant la glace ; et qui aurait pu la voir eût été vivement impressionné de son effrayante beauté au déclin. Sa peau semblait dépourvue d'épaisseur, éliminée jusqu'à la minceur d'une feuille d'ivoire. Les cheveux, devenus blancs, entouraient cette pâleur extra-humaine comme d'une bordure de neige ; ses mains amincies, des mains de cire, frémissaient de temps en temps, et aussi les paupières, les épaules frileuses au léger bruit des pas sur le tapis.

La femme de chambre venait d'entrer. La baronne Thérèse, sa grande taille maintenant effondrée dans un fauteuil bas, les coudes sur les genoux et le menton dans les paumes, la regardait aller et venir d'un étrange et fixe regard d'hallucination.

La servante s'arrêta. — Madame est-elle malade ? demanda-t-elle anxieusement.

La baronne remua la tête comme pour dissiper le cauchemar.

— Non, Martha, rien... Une nuit sans sommeil, voilà tout... ou plutôt un sommeil nerveux et agité. Ai-je crié ? Ai-je appelé ?

Un léger flux de sang colora ses joues ; du regard elle interrogeait Martha. Elle craignait que cette fille ne fût venue surprendre le secret de ses songes.

— Madame n'a pas crié ; madame n'a pas appelé.

Elle parut se rassurer.

— J'ai quelquefois le délire, Martha, et dans le délire on prononce des mots qui n'ont pas de sens... J'ai le cœur si malade, si oppressé ; il bat si douloureusement : c'est pénible de toujours souffrir.

— Oh ! oui, madame.

Et cette brave et excellente fille regardait, avec pitié, cette dame si riche qui se mourait d'un mal mystérieux.

Les plus célèbres médecins de Rome, tous consultés, n'avaient pu se prononcer. Dans tous leurs remèdes, ils n'avaient pas trouvé même une herbe, même une plante, pour la guérir.

Industrie du lait. — Nous apprenons avec plaisir, dit le *Courrier du Val-de-Travers*, qu'une société au capital de 300,000 fr. est à la veille de se former dans le but d'exporter à Paris et à Londres les laits frais du Jura suisse. Ces laits sont renfermés dans des bidons par un procédé spécial qui permet à ce liquide de se maintenir à son état de chaud-lait pendant au moins quinze jours.

Conférences générales

(Suite et fin)

Le projet de budget élaboré dans le rapport du Comité prévoit l'éventualité la plus fâcheuse pour le Fonds, celle de la retraite des 21 instituteurs ayant 30 ans de service, éventualité impossible, car à 48 ans, à 50 ans, nombre d'instituteurs jouissent de la plénitude de leurs forces et ont surtout besoin alors de toutes leurs ressources pour élever leurs familles et aussi parfois pour venir en aide à des parents âgés ou pauvres. La loi de 1889 n'a pas produit son effet pour les instituteurs, mais bien pour les institutrices, qui ont pour la plupart pris leur retraite à l'expiration des 30 années de service.

M. Dubois ne comprend pas le projet de Mmes les institutrices qui, de 2,700 fr. ou 3,000 fr., veulent abaisser le chiffre de l'indemnité au décès à mille francs. C'est une des meilleures dispositions du Fonds. Pourquoi l'annuler par cette réduction ? Combien de douleurs et de souffrances n'ont-elles pas été pensées par cette petite assurance de 2,700 fr. laissée à une veuve et à des orphelins. Ce n'est pas dans le corps enseignant que devrait éclore la proposition de diminuer cette indemnité.

En terminant, M. Dubois regrette que le corps enseignant soit divisé sur cette question et qu'il y ait des institutrices qui s'opposent à l'amélioration de la situation intenable d'instituteurs émérites.

M. Latour appuie les arguments de M. Dubois ; il fait appel à l'esprit de justice et aux bons sentiments de Mmes les institutrices, auxquelles il donne une preuve de sa sollicitude en proposant que le montant de la restitution des contributions accordées aux démissionnaires non retraités, soit les quatre cinquièmes et non la moitié de l'argent versé.

Mlle Biolley se déclare absolument satisfaite des explications de MM. Dubois et Latour.

M. Henri Magnin est désintéressé dans cette question, puisqu'il ne fait plus partie de l'association. Il est d'autant mieux placé pour recommander la bonne entente ; il propose que les institutrices soient également mises au bénéfice de l'indemnité au décès.

M. Arthur Fallet, le dévoué caissier du Fonds, déclare que le Comité a agi le plus loyalement possible en fournissant tous les éléments nécessaires pour la discussion. Si l'indemnité au décès était abaissée à 1,000 fr. suivant les contre-propositions, il regretterait d'avoir opté en 1889 pour le nouveau système de pension ; l'ancien système serait dans ce cas bien préférable, car, dans l'économie précédente, la pension était réversible, comme actuellement à Genève, à la veuve et aux orphelins.

Mlle Scheurer propose la nomination d'une commission chargée d'un nouvel examen de la question.

M. Blaser réunit les deux propositions de MM. Latour et Magnin en une seule, dont voici le sens : Le Fonds remboursera aux démissionnaires non retraités les 4/5 de l'argent versé et les institutrices seront mises au bénéfice de l'indemnité au décès. Le chiffre de la pension sera porté pour elles de 800 à 900 francs.

Cette proposition opposée à celle de Mlle Scheurer est adoptée à une grande majorité.

Avant de clore les conférences, M. J. Clerc, exprime au corps enseignant, ses vœux pour le succès de ses efforts et M. Fritz Perret, président du Comité central de la Société pédagogique, se fait l'organe des instituteurs et des institutrices en remerciant M. J. Clerc, de la sollicitude éclairée qu'il témoigne pour tout ce qui se rattache au domaine de l'instruction publique pour les éducateurs de la jeunesse, sollicitude dont il leur a donné une nouvelle preuve en présidant aux débats de ces derniers jours. L'orateur assure l'honorable conseiller d'Etat du sincère dévouement de tous les membres du corps enseignant et il termine en formant des vœux pour lui et pour son œuvre.

(Suisse Libérale).

Chronique locale

Commission scolaire. — La commission scolaire se réunira le mercredi 3 novem-

La baronne ne parlait plus ; seulement ses lèvres remuaient, et une larme unique coulait très lentement le long de sa joue. Subitement, elle eut un éclat de rire sec et crispa ses mains sur sa poitrine.

— O Dieu du ciel ! cria Martha... Madame se trouve mal... Encore une crise nerveuse.

Elle saisit une carafe d'eau glacée, et, mélangeant un peu de cette eau à du vinaigre de toilette, elle allait humecter les tempes.

Une expression de souffrance répandue sur ses traits, la malade s'agitait dans le fauteuil, respirant avec effort.

Des syllabes confuses tombaient de ses lèvres sans lien apparent :

— Ce peintre est à Rome !... Lui... lui... Clément Houssaie !... Oh ! Roland, mon Roland aimé, si tu savais !... Non, rien n'empêchera ton mariage... Exposer une toile de ce peintre dans notre galerie !... Tu l'as dit.

Martha humectait les tempes et fit sentir à la malade un flacon d'éther. Elle respira mieux. De temps en temps, elle était encore secourue par un bizarre et navrant accès de rire, et, tout de suite, elle disait :

— Oh ! quelle douleur ! Mon aimé Roland, moi seule souffrirai... Ferme tes paupières, sommeille doucement.

Et elle reprenait d'un accent tragique :

— Exposer ces toiles dans notre galerie !... les toiles de Clément Houssaie !...

D'autres phrases incohérentes lui venaient encore, que Martha ne comprenait pas ; des mots étranges surgissaient dans ce lamentable bouleversement de sa conscience, de son cœur et de sa mémoire.

Puis, soudainement, elle ouvrit les yeux en poussant un profond soupir, l'affreux rire avait cessé de la secouer, la crise de nerfs prenait fin, elle revenait à la vie.

— C'est fini ! disait-elle... Ne soyez pas effrayée ainsi, Martha. Avez-vous été seule avec moi... toute seule ?

A suivre)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 22

L'IDOLE

DU

BARON THAUSAS

PAR

M. du Campfranc

La baronne Thérèse s'était brusquement levée comme galvanisée ; elle s'appuya contre le marbre de la cheminée pour ne pas tomber. Elle était tout entière sous le coup de la révélation angoissante : Clément Houssaie était à Rome ! Roland le connaissait ! Il avait même offert son aide et son amitié au peintre !... Roland savait-il le secret du baron Marc Thausas ? L'avait-il deviné et parlait-il ainsi pour sonder l'âme de sa mère ?

Mais non, Roland parlait tout simplement de sa visite au peintre, de sa pitié pour Houssaie ; et, d'un ton bien naturel, il redisait :

— Soyons bons pour cet artiste, et Dieu nous bénira.

La baronne Thérèse avait retrouvé la force de répondre à son fils ; elle avait repris son sourire calme. Mais, quand elle fut seule dans sa chambre, loin des regards de Roland, un changement effrayant se fit en elle. Elle fut prise de tremblements nerveux. Elle aperçut en marchant devant elle, dans la glace, une grande figure égarée. C'était elle. Elle ne se reconnaissait pas. Il lui semblait que quelque chose, une étrangère, était là. Elle fit allumer la lampe pour dissiper les ombres de cette fin de journée. Elle mit elle-même une bûche au feu, rapprocha un fauteuil de la cheminée et prit un livre pour

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

bre 1897, à 8 h. 1/4 du soir, au Collège industriel, avec l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de deux membres du Comité de la Bibliothèque.
2. Adoption d'un règlement local pour le matériel scolaire.
3. Organisation de cours spéciaux d'hiver pour apprentis.
4. Divers.

Remonteurs. — Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu donné par la *Sentinelles* de l'assemblée des remonteurs à la Croix-Bleue mardi 26 octobre dernier.

Après M. Héritier, qui dit les conquêtes intellectuelles et morales du prolétariat, les condamnations auxquelles s'exposent les ouvriers qui ont l'audace de se grouper, M. N. Robert-Waelti expose brièvement le peu de fondé de certains griefs. Il constate qu'il y a un relâchement dans les remonteurs.

On se plaint du comité, dit-on. Mais à la tête de la fédération comme du comité, il y a des hommes honnêtes, dévoués, qui n'ont jamais fait que de se sacrifier à la cause de tous. A ceux qui redoutent le syndicat et les obligations qui en découlent, il dit : « L'obligation, elle est partout. Vous devez envoyer vos enfants à l'école, faire votre service militaire, payer l'impôt, payer votre loyer, vos fournisseurs. Et vous ne voudriez pas d'une institution qui vous garantirait un minimum d'existence et de bien être ? »

L'orateur ne peut s'empêcher de dire à ceux qui trouvent exagérée la cotisation de 60 centimes par mois que si, dès le début, ils avaient voulu payer cette cotisation, ils ne seraient pas forcés de payer des 2 fr. et des 2 fr. 50 par mois aux sociétés philanthropiques dont il ne veut pas médire, mais qui ont détourné les efforts ouvriers. On nous a parlé philanthropie et nous avons perdu de vue la question de notre métier, de notre gagne pain quotidien. C'est à cela qu'il faut revenir et il en est temps encore.

M. J. Schweizer dit que ce ne sont pas les ouvriers seulement qui souhaitent un syndicat fort et puissant, mais les fabricants honnêtes.

Il donne connaissance du fragment suivant de la *Fédération horlogère* du 19 septembre 1897 :

« Vous avez publié un article sur la baisse de l'argent et le prix des montres, destiné à encourager les fabricants suisses contre les grossistes qui demandent continuellement des rabais et qui choisissent aujourd'hui le prétexte de la baisse de l'argent. Il y en a malheureusement un grand nombre de ceux-là, en Allemagne, qui peuvent faire leur commerce seulement en obtenant des prix de plus en plus bas et qui font ainsi un tort aux maisons sérieuses qui ont des stocks et qui font travailler leurs fournisseurs même quand les affaires sont calmes.

Je ne veux pas entrer en discussion sur la baisse de l'argent et sur ses conséquences sur le prix de fabrication des montres suisses. Malgré ce que vous dites, je crois peut être qu'il y a économie pour vous, mais pas bien grande et pas assez grande pour qu'on en fasse profiter l'acheteur. Alors, pourquoi de vos fabricants offrent-ils en baisse en disant que la cause est la baisse de l'argent ? La faute vient toujours de vous et si l'un de nous en profite, les autres doivent aussi en profiter pour être dans une égale situation vis-à-vis de la clientèle qui sait bien nous montrer les factures comme preuve.

Si vos fabricants étaient mieux unis vous pourriez mieux tenir les prix, pour votre avantage et pour le nôtre. Les grossistes doivent avoir du stock pour que leurs assortiments soient toujours au complet et variés et souvent les montres ne sont pas encore vendues après des années. Croyez-vous que nous aimons que nos stocks baissent de valeur ? Pas du tout, c'est déjà assez de perdre le chômage ; et les modes et les goûts changeants qui ôtent encore de la valeur ! Notre intérêt est donc que les prix restent stationnaires et que la qualité ne baisse pas. Même si les prix haussaient un peu pour tous les grossistes ce serait une très bonne affaire parce que les montres en magasin ici en profiteraient. Mais quand un fabricant veut hausser, le voisin offre des rabais et c'est de la fabrique que vient tout le mal.

Puis, M. J. Schweizer dit que si les remonteurs le veulent, ils peuvent empêcher toute baisse à l'avenir. Ce sont eux qui tiennent la montre, s'ils s'arrêtent les autres ouvriers sont arrêtés aussi.

Toute la population est intéressée à ce que l'avilissement des prix s'arrête et à ce que les remonteurs gagnent leur vie et relèvent la patrie.

L'orateur fait un chaleureux appel à tous les assistants en les invitant à donner leur adhésion au syndicat.

M. Léonard Daum, président du Comité central de la fédération donne quelques renseignements sur l'activité de celle-ci. Des baisses ont été évitées dans diverses régions à Bienne, à la Chaux-de-Fonds. A Bienne le syndicat s'est puissamment consolidé, à Granges, tous les remonteurs sont syndiqués ; à Saint-Imier, à Neuchâtel les syndicats se reforment. — Il donne plus spécialement des renseignements sur le sort des remonteurs à Neuchâtel-Ville.

Puis il demande à tous ses collègues s'il est juste que tous ceux qui se tiennent à l'écart bénéficient de tout le travail des syndiqués — Avec l'appui de tous on pourrait décréter une augmentation générale. En tout cas on pourrait empêcher certains patrons de payer au dessous du tarif minimum. L'orateur s'élève contre la concurrence éhontée que font au détriment des ouvriers, les fabricants rapaces et égoïstes aux fabricants honnêtes.

Ceux-ci seront avec les ouvriers qui veulent vivre et laisser vivre.

Là-dessus l'assemblée a été clôturée à 11 heures. Quantité d'adhésions ont été souscrites séance tenante.

Le comité a décidé une nouvelle assemblée pour le mercredi 3 novembre à 8 h. 1/2 du soir, au Cercle ouvrier.

Nous prions tous les remonteurs, syndiqués ou non, de s'y rencontrer.

Vu l'importance de l'ordre du jour, nous faisons un appel chaleureux aux ouvriers intéressés.

Le Comité.

Théâtre. — *Le Sursis* a été enlevé avec un superbe entrain.

Le Sursis est en résumé l'histoire d'un notaire qui, appelé à faire son service de réserviste, a réussi à se faire renvoyer. Il dit cependant à sa femme qu'on n'a pas accédé à sa demande et il part comme pour aller faire son service ; en réalité, il va en villégiature avec une danseuse du Moulin Rouge, grisette achevée. Pendant sa partie fine, il se heurte à des officiers qui naturellement ne veulent pas croire que le pauvre Lestamboulois a obtenu un sursis et qui le font cheminer comme un réserviste en service.

La femme du notaire apprend l'équipée de son mari, mais elle lui pardonnera à la condition que celui-ci donne son consentement au mariage de sa belle fille avec un jeune officier.

Lestamboulois déteste franchement les militaires qui l'ont toujours traité de très cavalière façon, mais d'autre part la fortune appartient à sa femme qui menace de le quitter, et en plus le commandant veut lui faire tâter de la prison pour les écarts dont lui Lestamboulois s'est rendu coupable en étant sous l'habit militaire, — et il finit par applaudir des deux mains à tout ce qu'on lui demande.

La pièce est d'une gaieté folle, on se pème de rire du commencement à la fin, mais, à côté de cela, elle renferme beaucoup de phrases et de situations très risquées.

Tous les personnages sont nature. Il y a là une silhouette de commandant, celle d'un major maniaque absolument exquises. Les rôles hommes surtout sont excellentement interprétés, et les applaudissements n'ont pas manqué à la troupe Achard.

M. Fontenelle, parti à Paris soi-disant pour compléter sa troupe, a laissé ici des artistes sans ressources, qui organisent pour le dimanche 7 novembre une représentation avec le concours de l'orchestre Mayr.

Nous engageons vivement les habitués du théâtre à assister à la représentation de dimanche, qui permettra aux artistes restés en panne de regagner la France et aussi de payer les quelques dettes qu'ils ont ici.

Bannière. — On peut voir ces jours-ci la bannière de la musique *Philharmonique italienne* de notre ville exposée dans les vitrines du magasin J.-B. Rucklin-Fehlmann, rue de la Balance 2.

Cette bannière, toute en soie brodée, don des dames de la colonie italienne, et avec l'aide de notre chère population chaux-dé-fonnaire, sort des grands ateliers de MM. Fraefel & Co, à Saint-Gall, une des plus grandes maisons de broderies.

Encore une fois, merci aux généreux souscripteurs. (L'Impartiale)

Chapelle russe. — Ce sera donc vendredi 5 novembre qu'aura lieu au Temple français le grand concert que nous avons annoncé hier et qui sera donné par le célèbre maestro Dmitri Slaviansky d'Agréneff, accompagné de la Chapelle russe, comprenant quarante exécutants.

Cette troupe arrive du théâtre de Genève, où son succès a dépassé toutes les espérances. La presse de cette ville en cause en termes très élogieux ; tout fait donc prévoir salle comble, et chacun fera bien de retenir ses billets à l'avance. Ceux-ci sont en vente chez M. Léopold Beck, magasin de musique.

Le programme que nous avons sous les yeux est des plus réjouissants et ne comprend pas moins de quinze numéros, tous exécutés en costumes nationaux russes.

Concert artistique. — Cesoir, mercredi, un concert de bienfaisance sera donné à la Brasserie du Square par un orchestre dirigé par M. Dom, premier prix de flûte au Conservatoire de Bruxelles. Les autres exécutants sont MM. H. Willeumier, le violoncelliste bien connu, Richard, Droz et de Kasne.

Le concert commencera à 8 h. 1/2. Il sera perçu une finance d'entrée de 30 centimes et une partie de la recette sera affectée à diverses œuvres de bienfaisance.

Dernier Courrier et Dépêches

Lausanne, 3 novembre. — (Dép. part.) — Un grave accident s'est produit cet après-midi à 2 heures dans le chantier du bâtiment du nouvel Hôtel des Postes. Pendant le montage d'un bloc de pierre, une grande grue en fer s'est brisée et s'est effondrée avec un fracas tel qu'on l'a entendu jusqu'aux extrémités de la ville. Un manoeuvre a été atteint à la tête et sérieusement blessé ; il a été conduit en voiture à son domicile. Les dégâts sont considérables et l'on ignore les causes de la rupture de la grue.

New-York, 3 novembre. — Suivant les résultats connus jusqu'ici c'est le candidat de Tammany Hall, le juge von Wyck, qui serait élu maire de New-York à une grande majorité. Le candidat qui a obtenu après lui le plus grand nombre de voix serait M. Low, du parti des citoyens.

New-York, 3 novembre. — Hier ont eu lieu, dans douze Etats de l'Union, les élections des fonctionnaires supérieurs et des corps législatifs. Des troubles se sont produits hier soir à Francfort (Kentucky). Il y a eu 4 tués et 2 blessés.

Agence télégraphique suisse

Berne, 3 novembre. — M. Rode, ministre résident de Suisse à Buenos-Ayres, et le ministre du Chili dans cette ville, ont signé le 1^{er} novembre un traité de commerce entre la Suisse et le Chili, basé sur le principe de la nation la plus favorisée.

Neuchâtel, 3 novembre. — La Suisse libérale annonce que le referendum contre le projet de rachat a été lancé ce matin dans le canton de Neuchâtel. Le comité référendaire est présidé par M. Eugène Bonhôte, député.

Lausanne, 3 novembre. — Le rapide partant de Genève à 10 h. 20 a tamponné en gare de St-Prex deux chevaux conduits en main par un homme. Les chevaux, pris en écharpe, ont été broyés. L'un d'eux, poussé par la locomotive sur une longueur de 200 mètres environ, a été réduit en bouillie. La voie était couverte de sang et de lambeaux de chair. La locomotive n'a heureusement pas déraillé. Il a fallu un quart d'heure pour dégager le cadavre du cheval. L'homme qui conduisait les chevaux a eu une jambe cassée.

Londres, 3 novembre. — Dix-sept nouvelles maisons ont proclamé l'exclusion des mécaniciens grévistes. Le nombre total des maisons qui se refusent à accorder les revendications des grévistes est actuellement de 635.

Constantinople, 3 novembre. — Le sultan a annoncé, au conseil des ministres de samedi, qu'il a l'intention de nommer une nouvelle commission financière pour réorganiser les finances de l'empire.

La facilité avec laquelle la presse étrangère obtenait des informations sur les mesures importantes, notamment les mouvements de troupes, a causé une certaine émotion au palais. Un iradé interdit aux fonctionnaires de fréquenter désormais le faubourg européen de Péra.

Athènes, 3 novembre. — De fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Patras, Zante et Missolonghi. La secousse a été beaucoup plus forte à Leucade, où elle a renversé quelques murs et lézardé quelques maisons.

Athènes, 3 novembre. — L'audience du conseil disciplinaire qui juge l'officier de marine Rastopoulos pour l'affaire des torpilles, a été très mouvementée ; la presse la commente en termes violents. Le journal *Asty* blâme le gouvernement de ne pas avoir soumis l'affaire à une cour martiale ; il dit que l'opinion n'est pas éclairée et que les débats dégénèrent en altercations scandaleuses entre les témoins.

Vienne, 3 novembre. — L'empereur a accordé ce matin une longue audience au comte Badeni.

Extrait de la Feuille officielle

Tutelles et curatelles

La justice de paix du Locle a libéré Paul Ducatez, précédemment au Locle, de la curatelle sous laquelle il avait été placé le 24 avril 1896. Le curateur, le citoyen Gustave Renaud, avocat à Neuchâtel, a également été libéré de ses fonctions.

Notifications édictales

Le tribunal de police de Boudry a condamné par défaut :

Lucien Mercier, voyageur de commerce, domicilié à Genève, prévenu de contravention aux articles 2, 4 et 8 de la loi fédérale concernant les taxes de patente des voyageurs de commerce, à cinquante francs d'amende et aux frais liquidés à 14 fr. 50.

Georges Hecklin, jardinier, Jean Blanc, charretier, Albert Trohler, tonnelier, et Louis Schmidt, mécanicien, précédemment domiciliés, les deux premiers à Gorgier, les deux derniers à St-Aubin, prévenus de tapage nocturne et jet de pierres, à huit jours de prison

civile chacun, et solidairement aux frais liquidés à 23 fr. 50.

Sont cités à comparaître :

André Tissot, faiseur de ressorts, précédemment à la Chaux-de-Fonds, le 20 novembre 1897, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, devant le tribunal de police. Prévention : Scandale nocturne et lésions corporelles.

Achille Marchand, négociant, précédemment à la Chaux-de-Fonds, le 11 novembre 1897, à 9 heures du matin, au bâtiment des prisons de la Chaux-de-Fonds, devant le juge d'instruction. Prévention : Abus de confiance.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 1^{er} novembre 1897

Recensement de la population en Janvier 1897 :

1897 : 81,157 habitants,

1896 : 80,271 »

Augmentation : 886 habitants.

Naissances

Haller Henri, fils de Henri, employé au tram, et de Susanna née Trachsel, Argovien.

Anderegg Nelly-Alice, fille de Louis, commissionnaire, et de Anna-Mélina née Raymond Bernoise.

Weik Marguerite, fille de Louis-Auguste, graveur, et de Aline Philomène née Jobin, Wurtembergeoise.

Bonsack Charles Théodore, fils de Louis-Alexandre, horloger, et de Alice née Calame, Neuchâteloise.

Hoffmann Marguerite, fille de Henri, greffier, et de Marie-Amélie née Weber, Neuchâteloise et Bernoise.

Promesses de mariage

Braüchi Jules-Alcide, menuisier, Bernois, et Lambelet Cécile Adèle, horlogère, Neuchâteloise.

Vuille Théodore-Henri, employé communal, et Pellaton Adèle Isabelle, horlogère, tous deux Neuchâtelois.

Mariages civils

Brossard Jules Victor, horloger, Bernois, et Larcher Louise-Amélie, horlogère, Française.

Kirchhofer Jules Henri, remonteur, Bernois, et Othenin-Girard née Othenin Girard Henriette-Octavie, peintre en cadrans, Neuchâteloise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière.)
21924. Piguet Alexandrine-Louise, fille de Emile et de Marie-Louise née Perret Gentil, Vaudoise, née le 14 août 1897.

Etoffes surfines pour robes 1 Choix énorme
habilllements Bon marché
Echantillons franco Cettinger & Co, Zurich

ANEMIE - CHLOROSE

M. le Dr Lang, médecin d'Etat-major à Kempton écrit : « J'ai obtenu des résultats excellents par l'emploi de l'hématogène du Dr-méd. Hommel, médicament qui s'est montré très efficace, particulièrement dans un cas d'anémie au plus haut degré, avec l'estomac totalement dérangé, vomissements, etc. Déjà après un court usage de cette préparation, les vomissements cessèrent, l'appétit revint et par là l'état général du malade s'améliora sensiblement. » Dans toutes les pharmacies. 16



NOUVELLE BIBLIOTHEQUE POPULAIRE
à 10 cent. le volume
(500 volumes parus)

- André Theuriet. — L'Oreille de l'Ours.
- Charles Deslys. — Le Zouave. — La Montre de Gertrude.
- Xavier Marmier. — Le danger d'une intervention.
- Sedaine. — La Gageure imprévue.
- Molière. — Le Médecin malgré lui.
- Cas. Delavigne. — Les Messéniennes.
- La Chanson de Roland.
- M^{me} de Staël. — De l'Allemagne.
- Ph. de Comines. — Louis XI.
- Cléry. — La Captivité de Louis XVI.
- V. Tissot. — Hors de France. — A Berlin. — En Suisse.
- De Saussure. — La première ascension du Mont-Blanc.
- Buffon. — Les Epoque de la Nature.
- Goethe. — Mignon. — La pluie de balles.
- Milton. — Le Paradis perdu.
- Whymper. — La Catastrophe du Cervin.
- Les Conteurs russes : Tourguenief, Dostoïewski, Tourguenief. — Un Nid de Seigneurs.
- Topffer. — Le Tour du Lac.
- Horace. — Les quatre Livres des Odes.
- Sophocle. — Antigone.

En vente à la LIBRAIRIE A. COURVOISIER
Place du Marché

Envoi au dehors au reçu de la valeur ou contre remboursement.



Imprimerie A. COURVOISIER.

BANQUE FÉDÉRALE

(Société anonyme)
LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, 3 Novembre 1897.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2, 1/2 de commission, de papier bancaire sur :

	Es.	Cours
Chèque Paris	100	100.16 1/2
Court et petits effets longs	2	100.16 1/2
3 mois acc. françaises	2	100.16 1/2
3 mois min. fr. 3000.	2	100.16 1/2
Chèque min. L. 100	2	25.21 1/2
Court et petits effets longs	2	25.20
3 mois acc. anglaises	2	25.20 1/2
3 mois min. L. 100	2	25.21 1/2
Chèque Berlin, Francfort.	5	123.85
Court et petits effets longs	5	123.85
3 mois acc. allemands	5	123.87 1/2
3 mois min. M. 3000	5	124.06
Chèque Gênes, Milan, Turin	5	95.—
Court et petits effets longs	5	95.—
3 mois, 4 chiffres	5	95.15
3 mois, 4 chiffres	5	95.25
Chèque Bruxelles, Anvers	5	100.05
2 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	3 1/2	100.05
(Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.)	3 1/2	100.—
Chèque et court	3	209.05
2 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	3 1/2	209.—
(Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.)	3 1/2	209.—
Chèque et court	4	240.55
Petits effets longs	4	240.35
2 à 3 mois, 4 chiffres	4	240.65
New-York	5	5.18 1/2
Bourse ... jusqu'à 4 mois	4 1/2	pair
Billets de banque français		100.39 1/2
allemands		123.85
russe		3.67
autrichiens		240.40
anglais		25.20 1/2
italiens		94.80
Napoléons d'or		100.20
Marcs		25.17
Pièces de 20 marks		24.77

Enchères publiques

Il sera vendu aux enchères publiques à la Halle, place Jaquet-Droz, le **Lundi 8 Novembre 1897**, dès 1 1/2 heure après midi :

1 pupitre et bureau, 1 fauteuil de bureau, 8 chaises, 1 grand buffet à 2 portes, 1 grand et magnifique régulateur, 1 lanterne pour montres, 1 porte-parapluie, 2 burins fixe, 1 casier à lettres, 2 grands tableaux, 1 lavabo, 1 table, 1 buffet, 1 divan, 70 volumes divers, 1 horloge, 3 lampes à gaz, 1 potager, 1 baignoire avec appareil à douche et fourneau à gaz, 1 balance, 1 meule et 1 établi.
16310-3 Office des faillites.
H-2808-c H. HOFMANN.

Commune de Fenin-Vilars-Saules

Hôtels à louer

Par suite de fin de bail, la Commune de Fenin Vilars-Saules offre à louer pour entrer en jouissance le 23 avril 1898 :

1. L'Hôtel de Commune, à Fenin. — Cet hôtel, admirablement situé et jouissant d'une bonne clientèle, comprend deux logements, salle de débit, salle à manger, grande salle pour bals et réunions de sociétés, plusieurs chambres à coucher, grandes caves, plus une maison rurale attenante et environ dix poses de terre.
2. L'Hôtel de Commune, à Saules, jouissant d'une bonne clientèle, renfermant une grande salle de débit, un logement composé de 3 chambres, cuisine, cave, galetas, etc., verger et jardin contigus.
N-1093-c
Pour les conditions et renseignements, s'adresser au Secrétariat communal, à Vilars.

Les amateurs sont invités à se rendre en séances du Conseil communal, qui auront lieu dans chacun des dits hôtels, le **samedi 6 novembre 1897**, à Saules, à 9 h. du matin, et à Fenin, à 2 h. après midi.
Vilars, le 23 Octobre 1897.
15793-2 Conseil Communal.

Billons façonnés

L'hoirie Calame-Ducommun offre à vendre les billons façonnés de 67 plantes de sapin — Pour les voir, s'adresser à M. Ali Tissot, fermier, Reprises 13 et pour traiter à M. Aristide Montandon, rue du Nord 113, ou à MM. Nicolet & Co. rue du Parc 43. 16180-2

FOURNEAUX en catelles réfractaires.

FOURNEAUX en tôle garnis. FOURNEAUX Américains et autres, sont à vendre, chez M. Albert BARTH, rue D. JeanRichard 27. 9688-69

Modes

Spécialité d'Articles genre courant et de bonne qualité.

CHAPEAUX FEUTRE garnis, p^r dames et fillettes, dep. 1 fr. 95.

FORMES en tous genres, depuis 95 c.

PLUMES - AIGRETTES - RUBANS

Bel assortiment de PELUCHES toutes nuances, qualité tout soie pour modes et confections, à 3 fr. 95 le mètre.

Voilettes, Dentelles, Fleurs.

FOURNITURES pour Modistes

AL 18442-270

Grand Bazar du Panier Fleuri

Les Potages à la minute

MAGGI se vendent en rouleaux et en tablettes de 10 ct. chez : 16299-1
Mlles Sœurs Calame, rue de la Serre.

AU TAILLEUR RICHE

GRAND CHOIX

de

PÈLERINES EN TOUS GENRES

Toutes faites

et sur mesure

La Chaux-de-Fonds

MODÉS

M^{lles} VERDAN, Léop.-Robert 18b

à côté de l'Ecole de commerce

Joli choix de

16348-4

Chapeaux-Modèles de PARIS

Chapeaux de deuil et toutes les fournitures de modes

On se charge des réparations

Frisage de Plumes. Repassage à neuf des voiles de crêpe

Laines à tricoter de Hambourg, Cotons, Tabliers, Gants

UNE TRÈS GRANDE ET IMPORTANTE

FABRIQUE DE VÉLOCIPÈDES

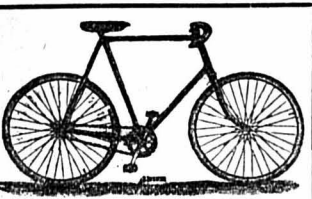
en Allemagne, céderait, à des conditions des plus favorables

Nbg. a. 2483

la représentation

16301-2

pour la Chaux-de-Fonds



A des maisons solides, avec capital et si possible au courant de la branche, est donnée l'occasion d'une affaire très lucrative, et on prie les postulants ayant à disposition des locaux propres et situés au centre de la ville, si possible avec suffisamment de place pour s'exercer, d'adresser leurs offres sous chiffre W. 2186, à M. Rodolphe MOSSE, à Zurich.

MAISON, CHÉSAL ou BAIL

Un industriel demande à acheter une maison bien entretenue, située au centre de la localité et formant si possible angle de rue.

A défaut, on demande un chésal pour construire, ou à louer pour St-Martin 1898 tout le rez-de-chaussée d'une maison bien située. — Adresser les offres par écrit avec renseignements nécessaires sous chiffres C. 2782 C., à l'Agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1622-2

Henri CLIVIO ENTREPRENEUR

M. HENRI CLIVIO, contremaître chez MM. PIQUET et RITTER, quittant cette maison amiablement, à l'honneur d'informer MM. les architectes et propriétaires qu'il s'établit pour son propre compte comme entrepreneur de maçonnerie, etc. 16199-2
Se recommande pour tous travaux concernant sa profession.

HENRI CLIVIO. — Rue de la Paix 79.

Vente d'Immeuble

Les intéressés à la succession de dame ROUGNON exposent en vente aux enchères publiques l'immeuble de la dite succession et qui consiste en une maison avec cour et dépendances, le tout formant l'art. 2921 plan n° 191, 86 et 87 du cadastre de la Chaux-de-Fonds.

La maison qui porte le n° 18 de la rue du Collège est aménagée pour appartements et entrepôts de marchandises ; elle est en bon état d'entretien et est assurée contre l'incendie pour 39,000 fr.

La vente aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, le mercredi 17 novembre 1897, à 2 heures de l'après-midi.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 32,000 fr. et l'adjudication prononcée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

S'adresser pour tous renseignements au Bureau du notaire A. Quartier, rue Fritz-Courvoisier 9. (H-2798 C) 16347-3

Cartes de fiançailles et de mariage. Spécimens. Imprimerie A. COURVOISIER.

Librairie-Papeterie

H. BAILLOD

Rue Léopold-Robert 28, la Chaux-de-Fonds

- Calendriers -

Choix superbe de calendriers fantaisie et de luxe pour 1898 :

Les mois poétiques. — Jeunesse. — Rêves du passé. — Fleurs animées. — Calendriers Lamartine. — F. Coppée. — V. Hugo. — Sully Prud'homme. — Dieu avec nous. — Bon espoir. — Précieuses promesses. — Paix vous soit, etc., etc.

Ephémères

poétique, religieux, historique, comique, de bureau, pour 1898.

Almanachs

Neuchâtel. — Berne et Vevey — Strasbourg. — Du Léman. — Agricole. — Dorf-Kalender. — Hiskende Bote. — Almanachs français.

L'Almanach Hachette et l'Almanach Vermot paraîtront courant Novembre. 16105-9

Prière de se faire inscrire au plus tôt à la Librairie H. BAILLOD, à la Chaux-de-Fonds.

Les Bureaux et Ateliers

SCHORPP & VAUCHER

FABRIQUE D'HORLOGERIE

sont transférés dès ce jour

RUE DU DOUBS 107

16193-2

Avis aux Monteurs de boîtes!

Une fabrique de boîtes argent du Jura bernois demande un bon TOURNEUR à la machine, système revolver. Bon gage suivant capacités. H-2552-P

S'adresser à l'Agence Haasenstein & Vogler, à Porrentruy, sous chiffres H. 2252 P. 16190-1

CLICHÉS DE CUIVRE

GALVANOS POUR TYPOGRAPHIE d'après gravures sur bois, gravures sur zinc, compositions. EXÉCUTION PROMPTE PRIX MODÉRÉ

Etablissements Benziger & Co. S. A. * EINSIEDELN (Suisse) *

H-3241-Lz 15893-3

BOULANGERIE

Le soussigné ayant repris la suite de la boulangerie

RUE DU NORD 127

tenue jusqu'ici par M. Schneckemburger, se recommande à l'ancienne clientèle de la maison et au public en général.

Par un travail propre et soigné et de la marchandise de première qualité, il espère mériter la confiance qu'il sollicite. 16178-2 EMILE MONNIER.

A REMETTRE

de suite ou pour le 11 novembre, un beau rez-de-chaussée composé de 3 chambres et dépendances, bien situé rue du Grenier 33. Prix 470 fr. eau comprise. — S'adresser à M. J. Boch-Gobat, rue de la Balance 10, au 1er étage, à droite. 16262-3

H. BAILLOD

Librairie et Papeterie

Rue Léopold-Robert 28

LA CHAUX-DE-FONDS

Vient de paraître :

Au foyer romand, 1898, 1 volume. — 3 fr. 50.

D^r CHATELAIN, Contes du soir, 1 vol. — 3 fr. 50.

Mlle S. GAGNEBIN, Petite Nell, 2^{me} édition, 1 vol. — 2 fr. 50. 16100-1

Laines anglaises

Mme MONTANDON, Boulevard de la Fontaine 3, vient de recevoir un grand choix de laines anglaises de toutes nuances et qualités, depuis 3 fr. 50 la livre.

Assortiment d'articles anglais, toiles, mouchoirs fil et coton, linges de toilette, nappes, serviettes, rideaux guipure, tapis, etc.

Dépôt de ces marchandises chez M^{me} Ed. Robert, rue de la Demoiselle 25. 16103-5 Se recommande.

Imbres en métal et caoutchouc A. WALLER CHAUX-DE-FONDS

OCCASION

Pour cas imprévu, LOGEMENT de 4 pièces, dont 2 grandes à 2 fenêtres, indépendantes, à louer pour le 11 novembre 1897. 15432-2

S'adresser à l'Etude de M. Charles Barbier, notaire, rue de la Paix 19.

MAGASIN

Pour cause de santé, à remettre pour St-Martin ou époque à convenir, un magasin avec logement de 2 pièces, cabinet, cuisine et dépendances. Prix modéré.

Ce magasin, occupé par un commerce d'épicerie, est situé dans un des beaux quartiers de la Chaux-de-Fonds ; il assurera à son preneur des affaires sérieuses et régulières. 15541-12^e
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Caoutchouc

Tuyaux pour le Gaz

Gris, noirs et rouges 14600-2 GROS & DÉTAIL

J. Lonstroff,

Rue Léopold-Robert 41, Chaux-de-Fonds.

BRETELLES

Grand choix de Bretelles

Spécialité d'articles 50 ct. la paire très solides, depuis 14191-1

chez J.-B. Rucklin-Fehlmann

CHEMISIER

Place de l'Hôtel-de-Ville 7, Balance 2

Un microscope gratis

grossissant 500 fois (pour trichines, etc.), est ajouté à chaque cent de cigares façon allemande, de 7 c. à 3 fr. Garantie : Reprise de la marchandise. 15292-13 S. RUCHS. St-Gall.

A vendre

de gré à gré, en bloc ou séparément, l'outillage et les marchandises d'un atelier de maréchalerie et de charronnage.

Les locaux, soit ateliers propres à l'exploitation de gros métiers et l'appartement sont à remettre de suite ou pour époque à convenir ; par leur emplacement au centre de la Chaux-de-Fonds, ils offrent de réels avantages.
S'adresser pour traiter, en l'étude de A. Bersot, rue Léopold-Robert 4. 15968-2

L'assortiment des

Articles d'hiver

est au complet 1487-79

Au Bazar Neuchâtelois

Capes. Bérêts.

Casquettes. Boharpes.

Pantouffles. Camisoles.

Gilets de chasse.

Pèlerines. Gants.

Nouveautés en

Chapeaux de Fentre

MODES & CORSETS

Escompte 3 p. %

pas retrouvée d'au moins vingt-quatre heures; or, dans cet espace de temps, le garde Dumont aurait certainement mis les pieds dans cette portion de la forêt et cela suffisait pour de graves soupçons contre lui.

Tandis que si le cadavre ou le blessé avait été retrouvé, s'était relevé deux ou trois heures après la chute, après le coup de feu, le garde Dumont, qui certainement était ailleurs à cette époque précise, pourrait toujours prouver que si quelqu'un avait tiré aux environs de La Croix du Mort, ce quelqu'un n'était pas lui.

Si ce n'était pas le garde c'était un autre, et comme il n'y avait pas beaucoup de gaillards capables d'une pareille audace dans les environs, on serait amené à penser à lui, Le Renard.

Hum! Hum! Le Renard tâta encore.

Il n'y a pas à dire, c'était bien du sang; c'était bien la bauge, mais le gibier était parti

Le braconnier s'essuya la main sous sa blouse, tendit l'oreille, flaira le vent, se gratta la tête: il avait la sensation bizarre de quelque chose d'anormal autour de lui.

Son instinct chasseur l'avertissait qu'il n'était pas seul dans la clairière.

Si c'était seulement un bon chevreuil, il allait le jeter bas et le remporter; au moins il n'aurait pas perdu son temps.

Tiens! Tiens! Mais si c'était le garde, qui à demi-mort se serait trainé un peu plus loin; il lui semblait qu'un buisson, une repousse de chêne abattu, repousse qui se dressait à dix pas de lui, avait une forme étrange.

Par les clairs de lune, il est vrai, tous les objets prennent des formes fantastiques.

Cependant! Et Le Renard s'approcha.

Comme il allait arriver au buisson, le buisson s'agita, s'ouvrit et un être en sortit.

Le braconnier recula avec un cri sourd et instinctivement arma son fusil.

Maintenant que cet être était en pleine lumière et qu'il le voyait mieux, Le Renard ne pouvait plus s'y tromper.

Cet être n'était ni sa victime, ni un animal sauvage, cet être était une femme.

Une femme! Une femme à minuit, en forêt! Que faisait-elle là? Qui pouvait-elle être?

Si c'était la mère Lefèvre, la mère du garde du Buisson-Rouge, venue à la recherche de son fils et qui pleurerait là sur son cadavre, impuissante à la ranimer, à le remporter?

Il serait peut-être habile, très habile de lui offrir son aide, l'aide d'un braconnier venu par hasard dans ces parages, d'un braconnier qui tue du gibier, mais qui ne tue pas les gens?

Malheureusement la femme ne laissa pas longtemps l'excellent Bonneau dans l'incertitude sur sa qualité et sur ses dispositions.

— Assassin! Assassin! Assassin! cria à pleins poumons une voix stridente, une voix lamentable, une voix que les échos forestiers répétèrent, une voix qui s'en alla jusque sur les eaux argentées de l'étang, une voix qui résonna aux oreilles terrifiées du Renard comme la trompette du Jugement Dernier...

Cette voix c'était celle de la mère Bonaventure.

De la mère Bonaventure qui se tenait debout, sans peur, et étendait vers le criminel un bras vengeur.

Après trois secondes de stupeur et un frisson, Le Re-

nard eut un regard circulaire, un mauvais rire, un grincement de dents et il épaula son fusil dans la direction de la mère Bonaventure.

Ils étaient si rapprochés l'un de l'autre que le bout du canon touchait presque la poitrine de la vieille femme. La mère Bonaventure attendait la mort, impassible.

Mais comme si la malédiction sur Le Renard eût été entendue, comme si, en répétant « assassin! » les échos forestiers eussent éveillé dans le fond des bois une divinité vengeresse, des pas précipités, les bonds de quelqu'un emporté par une course folle se firent entendre, et une autre femme traversa la clairière en courant.

Elle venait sur eux; en les apercevant, elle rebroussa chemin.

Il y avait donc sabbat de toutes les sorcières cette nuit-là?

Le Renard ne voulait pas savoir davantage et disparut en courant aussi.

La mère Bonaventure resta seule auprès de la flaque de sang.

La flaque de sang de Savinien.

XV

Les Camps Volants.

Que s'était-il donc passé dans la clairière de La Croix du Mort, à six heures, après le coup de fusil criminel du Renard et sa fuite précipitée, après la chute de Savinien mourant sur l'herbe.

Le garde du Buisson-Rouge resta étendu pendant une demi-heure, inondant la terre de son sang et ayant complètement perdu connaissance.

Personne ne pouvait l'apercevoir, lui porter secours, à moins de passer assez près de l'endroit où il était tombé; il allait donc mourir, moins par la gravité de la blessure que par l'hémorragie incessante: et la nuit s'avancait.

Tout à coup, vers sept heures moins un quart, une femme apparut dans la clairière qui furetait, se baissait, cueillait des plantes et allait plus loin.

Ce quelqu'un c'était la mère Bonaventure en pleine cueillette de plantes médicinales.

Une autre personne qui n'eût fait que passer son chemin n'aurait peut-être point remarqué l'homme étendu, mais elle qui fouillait chaque touffe d'herbe finit par se heurter au pauvre jeune garde.

La vieille femme eut d'abord un cri d'angoisse, se demanda si elle rêvait, sentit ses jambes se dérober sous elle, sa tête vaciller; mais elle dompta cette faiblesse de surprise, jeta sa hotte d'herbages, s'élança et prenant Savinien entre ses mains essaya de l'asseoir sur son séant.

La douleur du bras brisé fit pousser un gémissement au blessé, mais il n'ouvrit pas les yeux, et retomba.

La mère Bonaventure se rendit compte des plaies et reconnut qu'il fallait d'abord arrêter le sang.

Elle n'avait rien sur elle qu'un flacon d'amoniaque pour les piqûres et son mouchoir de poche comme bandage: ce n'était point assez.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5⁵⁰; trois mois, fr. 3.

LE DRAME AU VILLAGE

LA

TIREUSE DE CARTES

PAR

LAMY DU VERGER

Puis, quand il en avait jugé le moment opportun, il avait couru prévenir M. le Maire et la mère Bonaventure d'un retour agressif du malfaiteur, afin que ceux-ci se tinssent prêts à lui répondre.

Et en effet quand Le Renard, furieux, avec son regard sournois et mauvais, arriva sur la place de Montmort, il vit tout à la fois M. le Maire, la mère Bonaventure et le garde du Buisson-Rouge, causant ensemble devant la porte de la mairie, ainsi qu'ils en avaient bien la permission, mais comme par hasard.

Il n'y a pas de gens plus empressés à parler de leurs droits, à se réclamer de la loi, à menacer de la justice que ceux qui quotidiennement méprisent les droits des autres, foulent la loi aux pieds et se moquent de la justice.

Aussi Le Renard s'adressa-t-il insolemment, sans même saluer, au maire pour réclamer la réintégration immédiate à son domicile d'une fille qui lui appartenait et qu'on avait débauchée en son absence, fille mineure et que, par conséquent, il était dans son droit de faire empoigner par la gendarmerie, n'importe où on pourrait la retrouver.

Le Maire, dédaigneux et impassible, le laissa débiter son boniment, vomir ses injures, cracher à terre son fiel, son jus de tabac et son trop plein d'alcool, puis lentement il lui demanda :

— De qui parlez-vous ?

— De ma nièce, de ma servante, de ma pupille, de Flore Bonneau.

— Vous produirez d'abord son acte de naissance, établissant sa parenté avec vous et par conséquent vos titres.

— Son... son... acte de naissance ? Oui... oui... que je le produirai ! Oui...

— De plus le Procureur de la République en supposant ces titres réels, informé par moi de vos tentatives de corruption sur cette jeune fille dont vous vouliez faire une voleuse, que vous rouez de coups pour l'amener aux pires méfaits, le Procureur de la République verra s'il n'y a pas lieu de confirmer le choix que j'ai fait pour elle d'un autre domicile que le vôtre.

— En v'la d'une, par exemple ! Depuis quand que les parents ne sont plus maîtres de leurs enfants ?

— Depuis qu'ils en sont indignes et qu'ils se servent de leur autorité pour les corrompre... Et puis je crois que vous feriez mieux de ne pas agiter cette question de la présence d'une jeune fille inconnue dans votre maison depuis cinq ans, d'une jeune fille qui n'est pas votre parente probablement et dont vous seriez bien embarrassé de dire le lieu d'origine et le vrai nom... Il se cache encore là-dessous des affaires pas propres et si au lieu de six mois de prison vous préférez dix ans de travaux forcés c'est de continuer à faire du tapage à ce sujet... Si la justice y met son nez, vous vous en repentirez... Suivez mon avis, laissez la jeune fille où elle est et... retournez aux Granges... On aura l'œil sur vous, je vous en préviens.

Le Renard jugea à propos de baisser pavillon pour le moment, se demandant en lui-même si la mèche n'avait point été éventée pendant son absence, si le maire n'en savait pas plus encore qu'il n'en disait, si la femme curieuse que le monsieur avait surprise aux rendez-vous n'était pas la mère Bonaventure.

Et puis il ne lui fallait pas gâter les affaires, se faire empoigner pour insultes au maire avant de toucher son argent, avant de s'être vengé.

Car il comptait encore sur un retour du monsieur pour lui payer l'arriéré et aviser au moyen de reprendre l'oiseau envolé.

Le braconnier joua donc la comédie de l'homme qui crie parce qu'il a bu un coup, mais qui est tout prêt à reconnaître l'autorité de ses supérieurs.

— Allons, allons, c'est bon!... Pisque vous le jugez comme ça, m'sieu le maire, on s'y conforme... Ce que j'en faisais, c'était dans l'intérêt de la personne... moi je n'en ai pas besoin, ça me débarrasse!... Si elle est ben, tant mieux, allons, tant mieux!... Faites excuse, mais ça fâche quand on revient et qu'on trouve la cambuse moisie, en désastre... Et pis qu'elle s'arrange, elle est assez grande pou ça, moi je me précautionnerai ailleurs..... Salut, bonjour la compagnie!

Et il s'en alla en affectant de tituber pour faire croire

à un degré d'ivresse qui n'était pas réel et obtenir dans l'esprit du maire les circonstances atténuantes.

Dans le fond de sa pensée scélérate, il promettait quelque chose de soigné comme vengeance aux trois témoins de son affront : le maire, le garde et la mère Bonaventure.

Ils avaient eu leur triomphe, il aurait son heure.

Le maire rentra chez lui, et la mère Bonaventure et Savinien allèrent consoler Flore, l'assurer que Bonneau battait en retraite.

La mère Bonaventure n'avait dit au maire que ce qu'elle avait cru utile absolument de lui dire ; en réalité, ni lui, ni Savinien ne savaient pas grand'chose sinon que Mlle Flore devait être la fille de quelque richard des environs, fille née en dehors du mariage, cachée chez le braconnier et plus ou moins parente de la mère Bonaventure initiée à un secret de famille.

Les deux hommes étaient loin, comme on le voit, de la vérité ; mais il n'était pas nécessaire qu'ils en crussent davantage.

Chose singulière, il ne s'établissait, dans l'esprit de Savinien, aucun rapport entre le drame de Magny, le cercueil vide, l'enlèvement de Mlle Jeanne et la présence de Flore chez Bonneau.

Les distances étaient si grandes entre les deux pays et de plus le choix de cette cabane égarée des Granges si invraisemblable !

Cependant le jeune homme trouvait parfois sur les traits de la jeune fille une ressemblance lointaine, au son de sa voix il tressaillit parfois comme au son d'une voix déjà connue.

Mais il mettait cela sur le compte de l'amour que lui inspirait la petite amie de la mère Bonaventure, petite amie dont les grands yeux noirs le ravissaient de même que ses longues moustaches blondes et flottantes, à lui, sa tête énergique de soldat, aperçues de loin par les fenêtres, faisaient rougir Mlle Flore jusque derrière les oreilles.

Flore, ce soir-là, parut rassurée pour contenter ses deux amis, mais elle pressentit quelque vengeance prochaine, inévitable : incendie, rapt ou assassinat.

Quelle serait la victime ?

Pour elle, elle ne sortait plus qu'accompagnée.

Hélas, son instinct de femme, sa connaissance de la perfidie du Renard ne la trompaient pas !

Quelques jours se passèrent.

Les bois étaient tout à fait feuillus et pleins de chants, les avenues forestières embaumaient, le chaud soleil de juin dorait les troncs gris des chênes et les sentiers bruns des ventes.

Le silence parfumé et frais, le silence verdâtre des grands bois où l'on se sent si loin du monde, le silence encore plus mélancolique des soirs pesait sur une vaste clairière aux extrémités de laquelle les eaux d'un étang miroitaient entre les branchages et les roseaux.

Il était environ six heures et le garde du Buisson-Rouge, qui revenait de la ville où l'avaient appelé des affaires de son administration, allongeait le pas afin d'être rentré pour sept heures et de ne point faire attendre sa mère dont le souper serait certainement prêt.

La clairière, comme l'étang, appartenait à la garderie d'un autre garde déjà ancien et dont l'ambition eût été d'être nommé au Buisson-Rouge, poste plus avantageux que le sien.

On disait que ce garde nourrissait contre Savinien Lefèvre, qui lui avait été préféré tout débutant qu'il fût, une haine implacable.

Ce garde s'appelait Dumont.

Si Dumont haïssait Lefèvre, ce qui était possible, du moins n'en laissait-il rien paraître, car il avait avec lui les mêmes allures courtoises qu'avec les autres camarades.

La garderie de Dumont était bien plus en arrière de Montmort que celle de Lefèvre, à presque trois lieues, mais sur la route de Chaumont, tandis que celle de Lefèvre était plutôt sur la route de Vallombreuse et autres villages voisins, route dont Montmort eût été le point central.

Savinien, pour couper au court, avait donc quitté la route de Chaumont et traversait les taillis, les ventes, les avenues, les clairières, en se dirigeant tout droit dans le sens du Buisson-Rouge.

Comme il était arrivé à ce grand espace vide qu'on appelait « La Croix du Mort », à cause d'une petite croix de pierre qui y avait été plantée sur les lieux où un pauvre charretier était mort écrasé, Savinien fut aperçu par Le Renard étendu à plat ventre dans un fossé où il guettait des chevreuils allant boire à l'étang.

Tout de suite une double idée naquit dans la cervelle du bandit.

Rien ne lui était plus facile que d'envoyer du plomb au garde Lefèvre avec le fusil qu'il tenait caché auprès de lui.

Et comme le garde Lefèvre se trouvait précisément à cette heure sur le terrain de son ennemi reconnu, le garde Dumont, si on accusait quelqu'un du meurtre, ce quelqu'un serait certainement plutôt Dumont que lui Bonneau.

Donc tout à la fois vengeance et sécurité.

Il rentrerait, au pas gymnastique et en se rasant comme un lièvre, dans sa baraque des Granges, s'y mettrait en pantoufles et tête nue comme quelqu'un qui vient de faire un somme, puis irait emprunter une demi-livre de beurre à la mère Henriot, afin que si plus tard on lui demandait l'emploi de son temps, il put prouver qu'à l'heure du meurtre, on n'y regarderait pas à quelques minutes, il était occupé tranquillement à faire bouillir sa marmite.

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Le Renard se releva à mi-corps, s'accroupit sur ses talons, appuya le canon du fusil à plat sur le rebord du talus et mit en joue.

A dix pas, on ne pouvait l'apercevoir ni apercevoir son arme ; son corps à lui étant enfoui dans les herbes du fossé, et le canon du fusil se confondant avec la terre des alentours.

Quand Savinien fut à bonne portée, bien en vue, Le Renard appuya sur la gâchette et une détonation subite traversa l'espace puis se répandit en ondes sonores dans toutes les profondeurs forestières, pendant qu'une petite fumée bleuâtre montait du fossé où le braconnier était accroupi.

Immédiatement il rejeta son fusil dans les herbes et regarda l'effet de son tir.

Savinien, au lieu de venir du côté du Renard, s'en allait de biais dans un sens opposé, il présentait donc le dos à l'assassin qui l'avait belle pour le tuer.

Mais au moment précis où le braconnier tirait, Savi-

nien, inquiet sur l'heure, se tournait vivement dans la direction du couchant pour y interroger le soleil; ce ne fut donc plus son dos qu'atteignit le plomb, mais son bras droit.

Cinq ou six chevrotines portèrent, ici et là, depuis le poignet jusqu'à l'épaule; en plus une autre frappa la tête.

Le garde poussa un cri, cri plutôt d'appel que de douleur, lâcha sa canne et tomba le nez en avant sur le sol, pendant que son képi roulait d'un côté et sa carna-sière de l'autre.

C'était la chevrotine de la tête qui l'avait assommé.

Le Renard fut convaincu qu'il était mort et ne tint pas du reste à s'en assurer par lui-même.

Il attendit quelques minutes, et ne voyant rien, n'entendant rien, il coula, coula dans le fond du fossé jusqu'à ce qu'il fut parvenu à un endroit où ce fossé cessant d'être à découvert s'enfonçait en forêt au travers de ronces inextricables.

Là, il se releva, se fraya un passage peu à peu, sans bruit, prit pied dans une jeune taille et par sauts se mit à courir dans la direction des Granges.

De La Croix du Mort aux Granges la distance était encore sérieuse, mais Le Renard bondissait comme un chevreuil, trouait les obstacles comme un sanglier.

En trois quarts d'heure, il fit, en filant tout droit vers la baraque, les deux lieues qui l'en séparaient à vol d'oiseau, deux lieues qui se fussent changées en quatre pour un voyageur suivant les chemins ordinaires.

Puis se débarrassant à la hâte de ses souliers ferrés, de sa blouse, de sa casquette, jetant son fusil dans un coin et prenant une écuelle à la main, il s'en fut tout en trébuchant et en bâillant, comme s'il venait de cuver son vin, demander à la mère Henriot du beurre ou du lait pour mettre dans ses haricots qui ne voulaient pas cuire.

La mère Henriot n'avait pas de beurre, mais elle allait traire les vaches qui rentraient et lui donna du lait.

Il parla de la chaleur de la journée, d'une sale eau-de-vie qui lui avait cassé la tête tout l'après-midi, de son intention de mettre ses souliers pour descendre faire un tour à Montmort, puis il s'en alla tranquillement avec son écuelle.

Sept heures sonnaient à l'horloge du village, horloge qui s'entendait fort bien depuis Les Granges quand le temps était calme.

Personne n'avait pu le rencontrer pendant sa course furieuse, il venait de se montrer dévêtu aux Henriot avant sept heures: tout était pour le mieux.

Le diable même n'aurait su deviner que cet homme en chaussons et en bras de chemise, qui s'en revenait avec une écuellée de lait à sept heures sonnantes de la ferme des Granges, ne faisait qu'une seule et même personne avec un autre homme tirant vers six heures, à au moins trois lieues de là, un coup de fusil sur le garde du Buisson-Rouge.

Aussi Le Renard soupa-t-il comme un citoyen pacifique, comme un travailleur qui a la conscience nette: sa conscience, à lui, c'étaient les gendarmes.

Or, les gendarmes n'avaient rien vu, ne pourraient jamais rien savoir; donc tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Cependant après qu'il eut fumé sa pipe en se reposant au frais, sur son banc, l'idée de revoir sa victime, de se rendre compte de ce qui avait bien pu se passer depuis

sa fuite, cette idée lui revint d'abord comme une fantaisie, puis obsédante.

Il rechargea son fusil, remit ses souliers, attendit que la lune se fut levée, puis il s'en alla tranquillement le long des avenues, ainsi que quelqu'un qui ne va qu'à l'aflût.

Comme le braconnier ne se pressait pas, il était plus de onze heures quand il arriva au milieu de la clairière de La Croix du Mort.

Il s'orienta, puis marcha droit vers la place exacte où le garde était tombé.

Les grands ducs s'appelaient avec des hou, hou, hou sinistres; des grenouilles coassaient par intervalles dans les lointains de l'étang; mais à part cela Le Renard ne voyait rien dans la nuit claire, n'entendait rien dans le vent tiède.

Et il hésitait; et il avait peur!

On eût dit qu'il craignait que le mort ne se fût redressé, qu'il ne s'avancât chancelant de son côté... pour le maudire.

Enfin il lâcha un juron afin de se donner du courage, arma son fusil, et à tout petits pas acheva la courte distance qui le séparait encore du cadavre.

Brusquement il s'arrêta.

Il ne se trompait point de place cependant; et de cadavre... il n'y en avait plus!

Déjà trouvé et enlevé, dans un coin du bois où il ne passait pas un homme tous les huit jours?

C'était invraisemblable.

Alors le garde n'avait pu être que blessé; après une syncope, il s'était relevé et était parti?

Dans un cas comme dans l'autre il lui fallait filer, et bon train, car si on revenait sur les lieux de l'attentat et qu'on l'aperçut, que dirait-il pour expliquer sa présence en pareil endroit et à pareille heure.

Malheur! C'était pas de chance d'avoir manqué un si beau coup, si toutefois l'absence du cadavre résultait de la remise sur pied du garde pouvant encore se trainer.

Il fallait voir cela.

Et Le Renard se courba, promena sa main dans l'herbe à une place où cette herbe semblait plus noire, noire comme si une ombre s'y fût projetée.

L'herbe était humide.

Il est vrai que la rosée de la nuit avait répandu ses fraîcheurs sur toutes les plantes, mais pas d'une manière aussi prononcée.

Le braconnier se releva, et au clair de la lune regarda sa main mouillée.

Cette main était rouge.

La place d'herbe plus sombre que l'herbe environnante c'était la flaque de sang, la flaque du sang laissé par la victime.

Plus de doute! Le Renard ne se trompait pas d'endroit; c'était bien là que les chevrotines avaient couché le garde.

Oui, mais plus de doute non plus! Le garde seulement étourdi par le coup, blessé, s'en était ensuite allé, ou quelqu'un avait aperçu son cadavre qui l'avait emporté.

D'une façon comme de l'autre cela n'était pas rassurant.

Tirer pour ne rien tuer; ou, après avoir tué se voir si peu de temps devant soi pour préparer sa défense.

Car voilà, Le Renard comptait que la victime ne serait

Office des poursuites de la Chaux-de-Fonds

Vente d'Immeubles

Lundi 29 Novembre 1897, dès 2 h. après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, salle du second étage, il sera procédé, sur la réquisition d'un créancier hypothécaire, à la vente, par voie d'enchères publiques, de l'immeuble ci-après désigné, appartenant à Alfred Zuberbühler, représentant de commerce, et à son épouse, Anna Barbara née Probst, tous deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, savoir :

Cadastre de la Chaux-de-Fonds

Article 1669, plan folio 18, n° 56, 57, 58 et 59. Rue de la Demoiselle, bâtiments, dépendances et jardin, de 591 mètres carrés. Limites : Nord, rue de la Demoiselle; Est, 97; Sud, rue de la Paix; Ouest, 1169.

SUBDIVISIONS

Plan folio 18, n° 56. Rue de la Demoiselle, logements de 112 m ²
» 18, » 57. » trottoir de 57 »
» 18, » 58. » jardin de 360 »
» 18, » 59. » trottoir de 62 »

Les conditions de la vente, qui aura lieu conformément aux articles 133 et suivants de la loi, seront déposées à l'Office, à la disposition de qui de droit, dix jours avant celui de l'enchère.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires et à tous autres intéressés de produire à l'Office, dans le délai de 26 jours dès la première publication du présent avis dans la « Feuille officielle », leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et frais.

Pour visiter l'immeuble mis en vente, qui porte le numéro 61 de la rue de la Demoiselle, s'adresser au citoyen Eugène Wille, avocat et notaire, rue Léopold-Robert 58, à la Chaux-de-Fonds.

Donné pour 3 insertions, à 8 jours d'intervalle, dans l'« Impartial ».

La Chaux-de-Fonds, le 16 octobre 1897.

15570-2 h-2634 c Office des poursuites Le préposé, Lambert.

THEATRE de la Chaux-de-Fonds

Bureaux à 7 1/4 h. Rideau à 8 1/4 h.

Dimanche 7 Novembre Grande Soirée théâtrale

organisée par l'Orchestre **W. A. Y. R.** au bénéfice des Artistes du Théâtre

Une annonce ultérieure donnera tous les détails. 16358-3

Enchères publiques

Vendredi 5 novembre 1897, dès 1 h. de l'après-midi, il sera vendu à la Halle aux enchères, Place Jaquet-Droz, en ce lieu :

Un lit complet, 2 dits jumeaux, 1 bureau à 3 corps, 1 lavabo noyer avec glace, 1 chiffonnière, 6 chaises, des tables diverses, glaces, canapés, 2 machines à coudre, des tableaux, tables de nuit, 1 fourneau inextinguible, 2 statuette, 2 banques, 2 grandes vitrines, etc., etc.

Une grande collection de timbres-poste.

Samedi 6 novembre 1897, dès 2 1/2 h. de l'après-midi, on vendra au domicile du citoyen RODOPHE OPLIGER, fermier, aux Reprises 6, près La Chaux-de-Fonds :

Un cheval âgé de 9 ans et deux vaches.

Lundi 8 novembre 1897, dès 2 h. de l'après-midi, il sera vendu rue de la Serre 16, en ce lieu :

Une grande quantité de chapeaux pour dames, plumes et rubans pour dits.

Une vitrine, 1 banque, 1 glace, 1 garde-robe, 1 table à coulisses, 1 commode noyer, 1 ameublement de salon, un dictionnaire «Trousseau» en 6 volumes et d'autres objets.

Les enchères auront lieu contre argent comptant conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. H-2815-c

La Chaux-de-Fonds, le 3 novembre 1897. 16335-1 Office des Poursuites.

EMPRUNT

On demande à emprunter la somme de **2000 fr.**

contre bonnes garanties hypothécaires. ETUDE

G. Leuba, avocat & Ch.-E. Gallandre, not. Rue du Parc 50. 16359-b

Repasseuse. M^{me} HILDEBRANDT n° 14, au rez-de-chaussée, se recommande aux dames de la localité pour le repassage en linge. Chemises, à 10 c. Chemises glacées, 20 c. 16349-3

On demande à emprunter 16350-3

1000 francs

Bonnes cautions. — Ecrire sous chiffres A. O. 12, Poste restante.

Dégrossisseur. Un bon dégrossisseur-fondeur, sachant fondre tous les titres et régulier au travail, cherche place de suite. — S'adresser, sous chiffres J. F. 16308, au bureau de l'IMPARTIAL. 16308-3

Lapideuse. Une bonne lapideuse de pierres levées visibles de demandé de l'ouvrage à domicile. — S'adr. Boulevard de la Citadelle 18. 16327-3

Un jeune homme fort et robuste et demande place comme aide de magasin ou atelier. 16325-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Fille de chambre. Une demoiselle de toute moralité cherche place comme fille de chambre. — S'adresser rue du Puits 19. 16357-3

Coiffeur. Jeune homme ayant fini son apprentissage demande place comme coiffeur. Bons certificats sont à disposition. 16175-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille cherche place pour commis-sionnaire. — S'adresser au Greffe des Prud'hommes. 16183-2

Servante. On demande pour entrer de suite une personne de toute moralité aimant les enfants pour tenir un ménage. — S'adresser rue Alexis-Marie Piaget 63, au 2^{me} étage, à gauche. 16304-3

Servante. On demande une brave jeune fille comme servante. — S'adr. rue Léopold Robert 30, au 2^{me} étage. 16329-3

Jeune fille. On demande pour une famille habitant une jolie contrée de la Suisse allemande, une jeune fille de 16 à 17 ans qui aurait l'occasion d'apprendre parfaitement la langue allemande tout en s'occupant un peu des travaux du ménage; elle recevrait un petit gage. — Adresser les offres rue du Doubs n° 87. 16330-3

Fille. On cherche une fille pour faire un petit ménage et faire les commissions. — S'adresser rue du Grenier 33, au 2^{me} étage. 16355-3

Une jeune fille est demandée pour aider au ménage. — S'adresser rue du Premier Mars 4, au 2^{me} étage. 16356-3

Logement. Un beau logement composé d'une grande chambre à 2 fenêtres, une chambre à une fenêtre et 2 cabinets à une fenêtre, avec cuisine et dépendances, situé au soleil et tout près de la Place de l'Ouest, est à remettre pour St-Georges 1893; prix 770 fr. 16336-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A louer pour St-Georges 1898 ou avant, rue de la Promenade n° 2, un beau premier étage de 7 chambres, cuisine et corridor. Parquet et gaz installé. — S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant d'immeubles, rue du Parc 75. 16345-6

A louer pour cas imprévu pour le 11 novembre prochain, rue du Temple-Allemand 107 bis, un beau premier étage de 3 pièces et alcôve. Balcon. Prix 570 fr. — S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant d'immeubles, rue du Parc n° 75. 16346-3

Logement. A louer de suite ou plus tard un joli appartement de deux chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser rue Jaquet-Droz 28, et rue du Casino 16344-3

A louer pour le 11 novembre, un appartement de 2 pièces et dépendances, remis à neuf, au soleil levant, à un petit ménage solvable et si possible sans enfants. — S'adresser rue du Soleil 13, au 1^{er} étage. 16337-3

Chambre. A louer de suite une grande chambre à 2 fenêtres, bout de corridor et alcôve; eau installée. Prix modéré. — S'adresser à Mme Mamie, rue de l'Industrie 13. 16305-3

Chambre. A remettre pour le 12 novembre, indépendante et au soleil — S'adresser rue du Progrès 113A, au deuxième étage. 16306-3

Chambre. A remettre de suite, à une personne comme il faut, une chambre meublée ou non. Prix modéré. — S'adresser rue du Nord 159, au 2^{me} étage, à gauche. 16307-3

Chambre. A louer une chambre meublée et indépendante, à un Monsieur honnête et travaillant dehors. — S'adresser rue de l'Envers 12, au rez-de-chaussée. 16339-3

Chambre. A louer une chambre meublée ou non. Prix modéré. — S'adresser rue de la Demoiselle 146, au rez-de-chaussée, à droite. 16362-3

Chambre. A louer de suite ou plus tard, à un monsieur d'ordre et travaillant dehors, une chambre meublée et indépendante. — S'adresser rue du Parc n° 80, au 1^{er} étage, à gauche. 16361-3 A la même adresse, on achèterait un établi portatif à une place.

Appartement. A louer pour St-Martin ou plus tard, un appartement de 3 pièces et dépendances, tout parqueté et au soleil. — S'adresser à M. F. L. Bandelier, rue de la Paix 5. 16172-5

Logements. A louer de suite ou plus tard, pour époque à convenir plusieurs beaux logements modernes de 3 et 4 pièces, très bien situés; eau installée et corridors fermés. — S'adresser à M. L'Héritier, boulevard de la Gare 2. 13892-4

Chambre. A louer une chambre très bien meublée dans une maison d'ordre. — S'adresser rue de l'Est 4, au 1^{er} étage, à droite. 15892-3

Rez-de-chaussées. A louer rue Léopold Robert 76 deux rez-de-chaussées chacun de 3 pièces, avec alcôve et dépendances. 15263-3 S'adresser même maison, 1^{er} étage.

Appartement. A louer pour St-Georges 1898, dans une maison d'ordre, un appartement de 4 pièces, cuisine et dépendances. Cour, jardin et buanderie. — S'adresser par écrit sous lettres M. A. 400, Poste restante, Succursale, La Chaux-de-Fonds. 16035-1

Appartement. Pour Saint-Georges 1898, à louer ensemble ou séparément un logement de 3 pièces, avec grand atelier et bureau. S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 16063-1

Rez-de-chaussée. A louer pour le 11 novembre un rez-de-chaussée de une chambre, deux cabinets, cuisine et dépendances; prix, 35 fr. par mois. De suite, un PIGNON de une chambre, un cabinet, cuisine; prix, 15 fr. par mois. Le tout dans une maison d'ordre; gaz dans les allées. — S'adresser à M. Léopold Robert-Tissot, rue des Terreaux n° 14. 16034-1

Cave. A louer une bonne cave dallée et voûtée, pour entrepôts, marchand de vins ou autre genre de commerce. — S'adresser chez M. Reinbold-Andrié, rue de la Demoiselle 10. 16036-1

Chambre. A louer pour le 15 novembre une jolie chambre meublée. — S'adresser rue de la Demoiselle 146, au 3^{me} étage, à gauche. 16113-1

Chambre. A louer de suite, à un Monsieur travaillant dehors, une belle chambre meublée, au soleil levant. — S'adresser rue de l'Envers 18, au 1^{er} étage. 16046-1

Chambre. A louer, à un Monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une chambre indépendante et au soleil. — S'adresser rue du Parc 10, au 1^{er} étage. 16047-1

Chambre. A louer une chambre. — S'adresser rue du Parc 86, au 3^{me} étage, à droite. 16075-1 A la même adresse, à vendre deux burins-fixes.

Chambre. A louer, pour le 1^{er} novembre, une chambre meublée, au soleil. — S'adr. rue des Terreaux 13, au 3^{me} étage. 16078-1

Monsieur solvable, cherche à louer de suite une jolie chambre bien meublée. — Déposer offres sous F. 2791 C. à l'agence Haasenstein & Vogler, la Chaux-de-Fonds. 16279-2

Un jeune homme cherche à louer pour fin novembre une chambre meublée, située au soleil et si possible à proximité du Collège Industriel. — Adresser les offres Case postale 809. 16168-2

Un ménage d'ordre et sans enfant, demande à louer pour St-Georges 1898, un appartement moderne de 2 chambres, corridor, cuisine et dépendances, exposé au soleil et situé dans la 2^{me} section. — Adresser les offres sous initiales B. M. 15743, au bureau de l'IMPARTIAL. 15743-2

Deux personnes solvables demandent à louer de suite un petit LOGEMENT de 2 pièces, situé au soleil et si possible au centre du village. — S'adresser sous initiales S. J. 16052, au bureau de l'IMPARTIAL. 16052-1

On demande à acheter une raboteuse à bras, un tour de mécanicien, 80 cm. à 1 m. de longueur et un ventilateur. 16338-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion des étaux pour monteurs de boîtes. — S'adresser à la fabrique veuve C.-L. Schmid & Cie. 16289-2

On demande à acheter d'occasion une Grammaire lexicologique et la Syntaxe, par Larousse, ainsi qu'un Manuel d'histoire suisse, par Daguët. — S'adresser rue de Gibraltar 10, au rez-de-chaussée. H 2756 c 16054-1

Tours à guillocher sont demandés à acheter. 16029-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Zither. Très belle et bonne zither neuve est à vendre faute d'emploi à prix très avantageux, avec la nouvelle méthode. 16343-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre le Jeu de Monaco automatique. — S'adresser au Café Altermatt. 16342-3

A vendre deux jolis secrétaires à fronton et une petite chaise d'enfant (3 fr.). — S'adresser rue de la Demoiselle 144. 16341-3

A vendre un établi portatif bois dur, une roue en fer, différents outils pour nickelleur, outil à pointiller, étai, pile, ainsi que tous les accessoires, ensemble ou séparément, à très bas prix. — S'adresser à M. Reuche, rue de la Demoiselle 76, au 3^{me} étage. 16316-3

A vendre un lit complet, une armoire à glace, un lavabo, un canapé et six chaises, le tout entièrement neuf. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 16314-3

A vendre un beau gros et bon chien de garde et pour l'homme. — S'adresser à la Boulangerie, rue du Temple Allemand 103. 16365-3

A vendre à très bas prix : lits complets (depuis 100 à 250 fr.), canapés à coussins, Hirsch et parisiens, lavabos avec marbre à cinq tiroirs (65 fr.), à trois tiroirs (55 fr.), secrétaires à fronton, tables rondes et ovales, tables de nuit, chaises en jonc pour salle à manger et en bois dur, six magnifiques glaces cadre doré (à 40 et 80 fr. pièce), tableaux (depuis 5 à 10 fr.), dressoir, salle à manger en vieux chêne, potagers, régulateur de comptoir, un billard très bien conservé (150 fr.), matelas crin animal (depuis 45 fr.) et végétal (depuis 17 fr.). — S'adr. rue du Puits 8, au 1^{er} étage. 16364-12

A vendre une pendule avec réveil, une berce, une poussette usagée, diverses marmottes de voyage et autres objets mobiliers pour épicerie. — S'adresser à M. G. Verpillot Zbinden, rue de la Serre 69, au 3^{me} étage. 16363-3

A vendre 500 bouteilles vides propres et un tonneau aviné blanc de la contenance de 212 l. 15873-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Occasion! A vendre un beau lit complet Louis XV, en noyer poli ainsi que plusieurs chaises. — S'adresser chez M. N. Bloch, rue du Marché 1, à côté du bureau de l'IMPARTIAL. 15918-3

Occasion! On offre à vendre de suite un lit complet sapin, propre et très peu usagé, Prix 150 fr. 16208-2 S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre des beaux jeunes canaris. — S'adresser rue du Parc 76, au 2^{me} étage, à droite. 16196-2

A vendre un burin-fixe pour sertisseur, une balance moyenne à peser l'or, un réchaud en fer tout neuf (à deux trous), un moulin à café fixé sur banc et pouvant contenir 2 livres, un canapé-lit en bon crin, de grandes nappes usagées de toutes grandeurs pour des tables de 12 à 14 personnes. — S'adresser rue Neuve 6, au 2^{me} étage. 16195-2

A vendre à très bas prix une machine à coudre, très peu usagée, allant au pied ou à la main. — S'adresser rue D. JeanRichard 46, au 4^{me} étage, à droite. 16194-2

A vendre d'occasion et à bas prix : table ronde, table carrée, chaises, fauteuil, fourneau à coke pour chambre, lit complet, matelas, lit en fer, bois de lit, 2 établis avec layettes, 1 établi de graveur, lavabo, une grande glace, balances, pupitre, vaisselle, seaux en cuivre etc. — S'adresser rue de la Demoiselle 98, au rez-de-chaussée, à gauche. 15893-2

A vendre d'occasion et à bas prix, plusieurs burins fixes, une machine à arrondir, tour pierriste, lapidaire, tour de polisseuse, tours à pivoter, pendules, outils et fournitures pour repasseurs, remonteurs, etc. — S'adresser rue de la Demoiselle 98, au rez-de-chaussée, à gauche. 15894-2

A vendre une belle banque de magasin, contenant 20 tiroirs, feuillets en bois dur, des vitrines grandes et petites, 4 ovales, des bidons en fer pour huile et saindoux, 2 tonneaux à alcool, des tabliers, etc.; toutes les marchandises restant en magasin sont vendues à très bas prix. — Chez M. A. Sémon, rue des Granges 6. 15278-8*

Perdu lundi soir, depuis la rue de l'Envers à la rue du Parc, une écharpe noire en dentelles soie. — La rapporter, contre bonne récompense, rue du Parc 15, au 3^{me} étage. 16290-2

Alliance. Perdu dimanche soir, à l'hôtel de la Croix-Fédérale, au Crêt-du-Loche, une alliance. — La rapporter, contre récompense, chez M. Loetscher, tenancier. 16287-2

Perdu dans les rues de la localité une boussole avec bout de chaînette. — Prière de la rapporter à la boulangerie, rue du Progrès 13. 16295-2 A la même adresse, on achèterait une vitrine pour magasin.

Perdu le 16 Octobre, dans les rues du village, un CARNET de numéros réglages. — La personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre, contre récompense, rue de la Demoiselle 115, au 2^{me} étage, à droite. 16164-1

Perdu dimanche, dans les rues du village, une montre argent avec chaîne portant le nom de «Marie Calame». La rapporter, contre récompense, rue de la Charrière 6, au 1^{er} étage. 16217-1

Perdu dans les rues du village, un cor-net net marqué «Grosch et Greiff» et contenant un chapeau et diverses fournitures. — Prière de le rapporter, contre récompense, chez M. Metzger, rue de Gibraltar 5, au rez-de-chaussée. 15216-1

Perdu samedi soir une montre d'homme, en argent, avec chaîne métal. — La rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 16215-1

Perdu dimanche entre 3 et 4 heures, au cimetière, une écharpe tricotée en laine noire. — Prière de la rapporter au bureau de l'IMPARTIAL. 16214-1

J'ai patiemment attendu l'Eternel; il s'est tourné vers moi et il a oui mon cri. Ps. XL. v. 2.

Monsieur et Madame Fritz Dellenbach-Guenin et leurs enfants, Arnold, William et Maurice, Monsieur Emile Dellenbach, Madame veuve Elvina Guennin-Vuilleumier, Mademoiselle Elise Vuilleumier, Madame veuve Elise Belrichard-Guenin, Mademoiselle Marthe Guennin, Monsieur et Madame Dubois-Guenin, ainsi que les familles Guennin et Evalet, à Bienne, ont la douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances la mort de leur chère mère, belle-mère, grand-mère et parente

Madame veuve Elisabeth DELLENBACH que Dieu a retirée à Lui mercredi, à 3 h. du matin, dans sa 60^{me} année, après une longue et pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 3 Nov. 1897. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu vendredi 5 courant, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire: Hôpital. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 16366-2

L'Eternel l'avait donné, l'Eternel l'a ôté, Que le nom de l'Eternel soit béni. Job I. v. 21.

Madame veuve Albert Droz-Dumont et ses enfants, Mesdemoiselles Laure, Fanny, Jeanne, Alice et Lina Droz, Monsieur Charles-Albert Droz, à Neuchâtel et leurs familles, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé fils, frère, petit-fils, neveu et parent,

Monsieur César-Albert DROZ que Dieu a rappelé à Lui Mardi 2 Novembre, à l'âge de 19 ans, après une douloureuse maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 2 Nov. 1897. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Jeudi 4 courant, à une heure après midi.

Domicile mortuaire: Collège de l'Abelle. Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 16248-1

Messieurs les membres du Chœur mixte de l'Eglise Nationale sont priés d'assister, Jeudi 4 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Monsieur César Droz, frère de Mademoiselle Laure Droz, membre de la Société. Domicile mortuaire: Collège de l'Abelle. 16249-1 Le Comité

Les membres de l'Union chrétienne des jeunes gens sont priés d'assister jeudi 4 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de leur ami César Droz. 16296-1 Le Comité.

GRANDE Brasserie du Square
 Mercredi 3 Novembre 1897
 à 8 h. du soir.
Grand Concert
 donné par 16803-1
l'Orchestre artistique
 au bénéfice d'une Œuvre de bienfaisance.

- PROGRAMME —
 1. On arrive! marche (Tellam).
 2. Nabuchodonosor, ouverture (Verdi).
 3. Les flots du Danube (Ivanovici).
 4. La fête du hameau (Gillet).
 5. Faust, fantaisie (Gounod).
 6. Minuit, polka (Waldteufel).
 7. 6^{me} Solo pour flûte, M. Dom (J. Demersmann).
 8. Danse brésilienne (L.-C. Desormes).
 9. Poète et Paysan, ouverture (Suppé).
 10. Estudiantina, valse (Waldteufel).
 11. Pour toi! gavotte (H. Willeumier).
 12. Estafette, galop (E. Tavernier).

Entrée 30 cent.
Deutscher Temperenz-Verein
 La Chaux-de-Fonds

Abend-Unterhaltung mit Thee

Montag den 8. November 1897, Abends 8 Uhr
 im grossen Saal vom Blauen Kreuz
 rue du Progrès 48
 unter Mitwirkung des Centralpräsidenten
 Herrn Pfarrer Bovet und anderer aus-
 wärtigen Freunden.
 Jedermann ist freundlichst eingeladen.
 Eintrittskarten zum Preis von 50 cts.
 sind zu haben bei: T. Kondig, Zucker-
 bäcker, rue du Premier Mars 14.
 O. Prêtre, Brennmaterialien, rue Neuve
 n° 16 A. 16340-4

BOUCHERIE-CHARCUTERIE
Vve de J. Wutrich
 31 a, rue de la Serre 31 a.

Toujours bien assortie en
Bœuf 1^{re} qual., Veau,
Porc, Mouton.
 TOUS LES SAMEDIS
LAPINS FRAIS
 13185-1 Se recommande.

Brasserie de la Serre
 anciennement Brasserie HAUERT
 TOUS LES JOURS
CHOUCROUTE de Strasbourg
 avec viande de porc assortie.

SAUCISSES DE FRANCFORT
 avec meerrettig. 13860-34*
 TOUS LES MERCREDIS SOIRS
 dès 7 1/2 heures,

Tripes à la Mode de Caen
BILLARD
 Se recommande, G. Laubscher.

Brasserie du Globe
 — TOUS LES JOURS —
 à partir d'aujourd'hui 13858-14*
CHOUCROUTE GARNIE
 Saucisses de Francfort

Etude Ch. BARBIER, not.
 19, RUE DE LA PAIX 19.

A LOUER
 de suite ou pour époque à convenir
 Progrès 9a. Rez-de-chaussée de trois
 pièces. 15453-5*

On demande à acheter
 une PROPRIÉTÉ située sur l'une ou l'au-
 tre rive du Doubs, aux environs de la
 Chaux-de-Fonds, comprenant moulin,
 scierie et rural. or 3619
 Adresser offres, renseignements et exi-
 gences précis, sous chiffres O. F. 3619,
 à MM. Orell, Füssli, Publicité, à Zu-
 rich. 16106-2

Vins Rouges Français
 Une maison d'exportation de vins rou-
 ges du Midi de la France demande sur la
 place de la Chaux-de-Fonds
un Agent à la commission.
 Adresser les offres, sous P. F. 16066,
 au bureau de l'IMPARTIAL. 16066-1

BRASSERIE de la
MÉTROPOLE
 Ce soir MERCREDI dès 8 heures,
CONCERT D'ADIEUX
 donné par la troupe des
Berner Juxbruder
 en costume national
Grand Succès! Grand Succès!
 ENTRÉE LIBRE 16228-1

LIBRAIRIE-PAPETERIE
H. Baillo
 28, Rue Léopold-Robert 28, LA CHAUX-DE-FONDS
 O. HUGUENIN, *Récits de chez nous*, illus-
 tré de 41 dessins de l'auteur. — 4 fr.
 T. COMBE, *Œuvre d'Amour*, 2 volumes.
 — 6 fr.
 Dick et ses sœurs, ou Un Héros sans le
 savoir, 1 volume. — 3 fr. 15687-3
 Au Pays du Christ, 10 livraisons à 1 fr. 95.

Achat de Montres
M. ISAAC R. DE BOTTON
 de Salonique
 chez M. Bernheim, Léopold-Robert 58.
 15282-4

Termineurs. On deman-
 de plu-
 sieurs bons termineurs pour pièces 12 lig.;
 on fournirait mouvements et boîtes finies.
 S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 16309-3

Cours de diction
 Le cours de diction pour dames et
 messieurs, donné par M. E. DOUTRE-
 BANDE, commencera le **vendredi 12**
novembre, à 5 heures du soir, dans la
 salle n° 16 du COLLEGE PRIMAIRE.
 On peut s'inscrire à la Librairie A.
 Courvoisier et chez M. Zwahlen, concierge
 du Collège primaire.
 Une partie du cours sera consacrée aux
 exercices pratiques des auditeurs. 16392-4

M. CHARLES ROULET
 H-2772-c Chirurgien-Dentiste 16134-2
 Consultations: 9-12 heures; 2-6 heures.
 47, rue du Parc 47 (2^{me} étage)

QUI entreprendrait par fortes sé-
 ries des plantages cylindre
 courant, sur mouvements 11 lignes Fontai-
 nemelon. 16165-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

ON DEMANDE
 de suite à Saint-Imier une PERSONNE
 active et intelligente (homme ou femme)
 pour l'emballage des boîtes métal et acier
 terminées. Place stable.
 S'adresser, sous chiffres X. 7542 J., à
 l'Agence Haasenstein & Vogler, à St-
 Imier. 16225-2

Belles grosses châtaignes
 10 kilos fr. 2.80
 15 " " 4.—
 franco contre remboursement.
 15452-2 A. CALDELARI, Lugano.

DÉMÉNAGEMENTS
 On entreprend des déménagements avec
 ou sans chevaux. Ouvrage consciencieux
 et prix modérés. — S'adresser au kiosque
 rue Léopold Robert. 16176-2

Lait
 On demande pour le 11 novembre, un
 bon fournisseur de lait. — S'adresser à
 l'épicerie rue du Progrès 10. 16333-6

Mlle Pauline Schenk
 Successeur de P. Sermet
 5, Place de l'Hôtel-de-Ville 5.
 La Chaux-de-Fonds
 SPÉCIALITÉ DE
Corsets
 Elargisseur et Redresseur
 de poitrine «Back»
 Grand assortiment de LAINES
 en tous genres.
Camisoles.
Echarpes.
Bérets.
 7534-28 Beau choix de
 Gants d'hiver, Ruches, Cols,
 Cravates, Voilettes.
 Prix très avantageux
 Dépôt des Moosbuggerlis de Fribourg.

CORSETS SUR MESURE
 Mme RAFIN, corsetière, informe
 ses honorables clientes, ainsi que toutes
 les dames, qu'elle a transféré son domicile
RUE LÉOPOLD-ROBERT 61
 14665-2 Se recommande.

BRASSERIE A. ROBERT
 Jeudi, Samedi et Dimanche
 à 8 h. du soir
CONCERT
 donné par 16315-2
 le célèbre Quatuor de dames
COSPI
 Entrée 50 ct. Entrée 50 ct.

Enchères publiques
 Il sera vendu aux enchères publiques,
 à la Halle, Place Jaquet-Droz, le **lundi**
8 novembre 1897, dès 1 1/2 heure
 du soir:
 1. Une table de nuit, 1 vitrine à porte, 1
 banquette, 1 pupitre, 1 secrétaire, 1 ca-
 napé, 1 table ovale, 1 machine à coudre, 3
 chaises, 1 régulateur, 1 glace, 1 lit en fer,
 et des bouteilles vides. H-2807-c
 Offices des faillites:
 16334-3 H. HOFMANN.

Avis aux Sociétés
 Un très beau local, complètement indé-
 pendant, situé au centre de la localité, est
 à disposition avec jouissance d'un piano
 de premier ordre. Soins attentifs et bon
 accueil. — S'adresser par lettres, sous ini-
 tiales A. C. 16318, au bureau de l'IM-
 PARTIAL. 16318-13



TAILLEUSE. Mlle CHAPATTE,
 tailleuse d'habits de
 jeunes garçons, rue de l'Industrie 20,
 au 3^{me} étage, se recommande aux dames
 de la localité pour tout ce qui concerne sa
 profession. Ouvrage à la maison ou en
 journée. 16319-3

Montres garanties
 Or, Argent, Acier et Métal
 DÉTAIL 384-19
F. ARNOLD DROZ
 La Chaux-de-Fonds
 39, Rue Jaquet-Droz 39.

PLUS DE DARTREUX
 Guérison certaine de DARTRES
 même anciennes, obtenue par
 l'emploi de la
Crème Anti-Dartre
 de JEAN KOLLER, Méd.-dentiste
 Lindenhof, Hérisau.
 Contre dartres sèches, 3 fr. le flacon
 Contre dartres humides, 3 fr. 25 »
 NOTA. — Commander directement à l'in-
 venteur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres
 sèches ou humides. 10430-6

Aux parents! Une dame cher-
 che des enfants
 en pension. — S'adresser rue de la Ronde
 n° 22, au 1^{er} étage. 16067-1
 A la même adresse, un jeune homme
 expérimenté et de bonne conduite cherche
 place comme homme de peine.

Société de Consommation
 Jaquet-Droz 27. Parc 54. Industrie 1.
 111, Demoiselle 111.

Cacao à l'avoine
 ouvert, marchandise de 1^{re} qualité.
 Toujours le
Cacao à l'avoine de Kassel
 en tablettes.

Le Tormentille
 est le meilleur savon pour faire disparaître
 toutes les impuretés du teint.
 Immense succès. le morceau 60 c.
 La véritable 6184-21

Eau de Cologne
 Johann-Maria Farina, 95 c. le flacon.
TRIPOLI ELECTRIQUE
 le paquet, 10 c.

Poudre procréative.
 Remède infailible pour faire retendre les va-
 ches et les juments. Une dose, 1 fr. 50. — Se
 trouve chez A. PANGHAUD, pharmacien à Ve-
 vey et dans toutes les pharmacies.
LAIT
 On demande à acheter 50 à 60 litres de
 lait par jour pendant toute l'année. — S'a-
 dresser à Mme veuve Madeleine Balmer,
 rue de la Paix 69. 16074-1

Commis. On demande un commis pour
 la comptabilité et la corres-
 pondance, sachant les deux langues. — Of-
 fres sous Case postale 430. 16188-2

Remonteurs. On demande cinq bons
 remonteurs pour la petite
 pièce cylindre. Ouvrage suivi. Inutile de
 se présenter si on n'est pas assidu au tra-
 vail. 16189-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteur. On demande, pour entrer
 de suite, un bon remonteur
 habile et régulier au travail. Ouvrage
 lucratif. Petites pièces cylindre. — S'adr.
 chez M. A. Ritschard-Brunner, rue Léo-
 pold-Robert 55. 16201-2

Commissionnaire. On demande de
 suite un jeune gar-
 çon comme commissionnaire. 16187-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande une jeune fille
 active et honnête pour s'ai-
 der au ménage. — S'adresser chez M. A.
 Petitpierre, rue du Temple Allemand 71.
 16182-2

Commissionnaire. On demande une
 jeune fille pour faire
 des commissions entre ses heures d'école.
 — S'adresser rue du Parc 35. 16202-2

Servante. On demande de suite une ser-
 vante pour faire un ménage.
 — S'adresser rue de la Paix 67, au 2^{me}
 étage, à droite. 16218-2

Visiteur-acheveur. On demande de
 suite un visiteur-
 acheveur bien au courant de la petite pièce
 cylindre. Capacités et moralité exigées. —
 S'adresser au comptoir, rue de la Place
 d'Armes 16a. 16184-3*

Acheveur. On demande pour de suite
 un bon
 acheveur-décoteur pour petites pièces
 cylindre. Capacités et moralité exigées. —
 S'adresser sous initiales F. M. 16082,
 au bureau de l'IMPARTIAL. 16082-5*

On demande une personne de
 toute moralité pour faire matin
 et soir des bureaux et ateliers. 16264-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteurs. On demande quelques
 bons remonteurs bien au
 courant de la petite pièce cylindre et sur-
 tout réguliers au travail. — S'adresser
 au comptoir C. Bourquin-Champod, rue
 de la Serre 18. 16179-1

Guillocheur. On demande de suite un
 bon
 ouvrier connaissant bien le grain et l'ex-
 centrique pour faire quelques heures par
 jour. — S'adresser rue de la Demoiselle
 n° 80, au 1^{er} étage. 16039-1

Graveurs. Deux bons graveurs pour
 millefeuilles sont demandés
 de suite dans un bon atelier. 16061-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Cartonnages. Plusieurs ouvrières ou
 jeunes filles sont deman-
 dées à l'atelier P. Miéville, rue du Tem-
 ple-Allemand 77. 16181-1

Emailleur. On demande de suite un bon
 ouvrier émailleur. — S'adr.
 chez M. Emile Forster, à Corgémont.
 16062-1

Vendeur. On demande de suite, un ven-
 deur pour la **Tribune de**
Genève. — S'adresser au magasin de
 tabacs et cigares Ch. Kohler, rue Léopold
 Robert 27. 16028-1

Apprenti. Une maison de fournitures
 d'horlogerie en gros de la
 localité demande comme apprenti un jeune
 homme intelligent, ayant reçu une bonne
 instruction et connaissant si possible l'al-
 lemand. 16093-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille est demandée pour faire la
 cuisine et servir au besoin au
 café. — S'adresser, de midi à 1 heure, au
 Café des Alpes, rue St-Pierre 12. 16200-1

Apprenti. On demande une jeune fille
 comme apprentie pour les
 aiguilles. 16058-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande pour entrer de
 suite une jeune fille sachant
 faire la cuisine et connaissant les travaux
 du ménage. — S'adresser rue Léopold Ro-
 bert 72, à la pâtisserie. 15949 1

Apprentie. On demande une jeune fille
 comme apprentie. — S'adres-
 ser rue Jaquet-Droz 14 a, au deuxième
 étage. 16059-1

Jeune fille. On demande de suite une
 jeune fille pour aider dans
 un ménage. — S'adresser rue du Temple
 Allemand 109, à l'épicerie. 16060-1

Servante. Dans un ménage sans enfant,
 on demande une fille sachant
 cuire et faire le ménage. Inutile de se pré-
 senter sans références. — S'adresser à
 l'épicerie, rue de la Demoiselle 45. 16063 1

Une jeune fille de 17 ou 18 ans, est
 demandée de suite ou
 dans la huitaine pour aider dans un mé-
 nage de deux personnes. 16072-1
 S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une
 bonne servante. — S'adresser
 rue du Progrès 2, au rez-de-chaussée.
 16071-1

Jennes filles. On demande plusieurs
 jeunes filles, libérées des
 écoles, pour travailler à une partie de
 l'horlogerie. Rétribution immédiate. —
 S'adresser rue du Parc 13. 16070-1

Servante. On demande de suite une
 bonne servante sachant cuire.
 — S'adresser rue Léopold Robert 26, au
 Turco. 15865-1

A louer pour St-Georges 1898 un beau
 premier étage au soleil, de
 3 pièces, une alcôve, cuisine et dépendan-
 ces. Buanderie et jardin. — S'adresser à
 M. G. Perrenoud, rue du Temple Alle-
 mand 59. 16245-2*

Appartement. A louer pour le 11 No-
 vembre 1897, un appa-
 rtement de 3 chambres dont une très grande
 et indépendante, à deux fenêtres, au 1^{er}
 étage d'une maison d'ordre. 16161-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer pour St-Georges
 1898, à un ménage d'ordre,
 un beau logement de 3 chambres, corri-
 dor avec cabinet éclairé, cuisine et dépen-
 dances. Lessiverie. — S'adresser rue de la
 Serre 43, au 2^{me} étage. 16166-2

Logement. A louer de suite ou pour plus
 tard, dans une maison d'or-
 dre, près de la place du Marché, un petit
 logement avec cuisine et dépendances; prix
 modérés. — S'adresser à M. D. Ruch, rue
 du Premier-Mars 10. 16205-2

Locaux. A louer de suite ou pour épo-
 que à convenir, ensemble ou sé-
 parément, deux ateliers avec chantier pou-
 vant être utilisés pour tous gros métiers.
 — S'adresser à M. Emile Jeanmaire, rue
 de la Charrière 24. 16173-2

Appartement. A louer pour St-Georges
 1898, rue Léopold Robert
 64, au 3^{me} étage, un appartement moderne
 de 3 pièces avec alcôve et dépendances. —
 S'adresser même maison, au 1^{er} étage.
 16171-2

Logement. A louer pour St-Georges 1898
 dans une maison d'ordre, un
 logement exposé au soleil, de 4 pièces,
 dont une indépendante et pouvant servir
 de comptoir ou de bureau; cour et buan-
 derie. — S'adresser rue du Temple-Alle-
 mand 51, au 1^{er} étage. 16211-2

Logements. 1898, de jolis logements de
 2 chambres, alcôve et dépendances, bien
 exposés au soleil et dans une maison
 d'ordre. — S'adresser rue du Doubs 113,
 au 1^{er} étage. 16210-2

A louer de suite 1 appartement de
 3 pièces, au 1^{er} étage.
 Pour St-Georges 1898: 1^{er} appartement
 de 3 pièces au 2^{me} étage et 1 pignon de
 2 pièces.
 S'adresser chez M. A. Nottaris, entre-
 preneur, rue de la Paix 53 bis. 16209-2*

Chambre. A louer de suite une chambre
 bien meublée, indépendante,
 située près de la Gare, à une personne de
 toute moralité. — S'adresser rue de la
 Serre 99, au 1^{er} étage, à droite. 16170-2

Chambre. A louer de suite une chambre
 non meublée. — S'adres-
 ser rue de la Ronde 19, au 1^{er} étage. 16169-2

Chambre. A louer une chambre meu-
 blée, sur la rue du Collège,
 à une demoiselle de toute moralité et tra-
 vaillant dehors. — Demander à la Tein-
 turerie Est Bayer. 16160-2

Chambre. A louer, à un monsieur de
 toute moralité et travaillant
 dehors, une chambre meublée, indépen-
 dante et au soleil. — S'adresser rue D.
 JeanRichard 27, au 3^{me} étage. 16197-2

On offre S'adresser à M. Samuel Bögli,
 rue de l'Industrie 22, au 1^{er} étage. 16192-2

Chambre. A louer une belle grande
 chambre, meublée ou non, à
 2 personnes de toute moralité. — S'adr.
 rue du Progrès 3, au rez-de-chaussée.
 16213-2

Chambre. A louer une chambre meublée
 à un monsieur de toute morali-
 té et travaillant dehors. — S'adresser
 rue du Puits 1, au 3^{me} étage, à gauche.
 16212-2

Jolie chambre meublée est à louer de
 suite, à un Monsieur
 solvable et travaillant dehors. — S'adres-
 ser rue de l'Hôtel-de-Ville 4, au 2^{me} étage,
 maison boucherie Jentzer. 16219 2

Appartement. appartement de 3 pièces.
 S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 40, à
 la Boulangerie. 16077-3*

Atelier. A louer pour fin novembre 1897
 ou pour St-Georges 1898, l'ate-
 lier de cordonnier rue Jaquet-Droz 14.
 — S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant,
 rue du Parc 75. 16048-2

Logement. A remettre de suite un lo-
 gement de 2 pièces, cuisine
 et dépendances, eau installée; plus un
 atelier. 15602-6*
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Bel appartement de 5 piè-
 ces, très
 belle situation, vastes dépendances, cour,
 jardin, buanderie, est à louer pour Saint-
 Georges 1898. — S'adresser à M. Alfred
 Guyot, gérant, rue du Parc 75. 15710-9*

A louer pour Saint-Georges un pre-
 mier étage de 7 à 8
 pièces avec balcons et dépendances, lessi-
 vierie, cour et séchoir, maison moderne.
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL 14576-10*

Pour cas imprévu,
encore 3 LOGEMENTS
à louer pour St-Martin
1897. — S'adresser à M.
Albert Pécant, rue de la
Demoiselle 135. 15004-19*

Pignon. 1897, rue de la Paix 79, un pi-
 gnon de 2 chambres au soleil. Prix, 30 fr.
 — S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant,
 rue du Parc 75. 16206-1

Pignon. A louer pour le 11 novembre,
 rue du Puits 13, un pignon de
 2 chambres. Prix 25 fr. par mois. —
 S'adresser à M. Guyot, gérant, rue du
 Parc 75. 16049-1